

4.3 STATUTORY AUDITOR'S REPORT ON THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS AT DECEMBER 31, 2024

Séché Environnement SA

A French public limited compagny (société anonyme)

Registered in the Laval Trade and Companies register under number 306 917 535

Year ended December 31, 2024

To the annual general meeting of the Shareholders of Séché Environnement S.A.,

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your annual general meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Séché Environnement S.A. for the year ended 31 December 2024.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group as at December 31st, 2024 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with the International Financial Reporting Standards adopted by the European Union.

The audit opinion expressed above is consistent with our report to the Audit Committee.

Basis for Opinion

Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the *Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of our report.

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence requirement rules required by the French Commercial Code (code de commerce) and the French Code of Ethics (Code de déontologie) for statutory auditors for the period from January, 1st 2024 to the date of our report, and specifically we did not provide any prohibited non-audit services referred to in Article 5(1) of Regulation (EU) N° 537/2014.

Justification of Assessments - Key Audit Matters

In accordance with the requirements of Articles L.821-53 and R.821-180 of the French Commercial Code (Code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the key audit matters relating to risks of

material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period, as well as how we addressed those risks.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

Valuation of goodwill

Risk identified

As part of its development, the Group has carried out acquisitions and has recognized goodwill in several cases.

Goodwill, which is the difference between the price paid and the fair value of the assets acquired or liabilities assumed, appears under assets in the consolidated statement of financial position for a total amount of €779,181 thousand. It is allocated to the cash-generating units (CGUs) of the business lines into which acquired companies are incorporated, as described in the notes the consolidated financial statements in the section on accounting policies, 4.2.1.7.a. Goodwill, 4.2.1.7.d. Recoverable amount of intangible assets and property, plant and equipment and 4.2.4.1.c. Impairment test.

At each annual reporting date and whenever there is an indication of impairment, Management ensures that the carrying amount of goodwill is not higher than the recoverable amount of the underlying assets. The recoverable amount is the higher of value in use and fair value less costs to sell.

Value in use is calculated using discounted cash flows, determined from the consolidated business plan of each CGU covering three financial years (years 4 and 5 are forecast as identical to year 3) as examined by the Board of Directors, and assumptions regarding the discount rate and perpetual growth rate as described in Note 4.2.1.7.d. to the consolidated financial statements. Any adverse change in expected returns from the business lines to which goodwill is allocated (from either internal or external factors such as the economic and financial environment in which the business line operates) may significantly affect the

recoverable amount and require recognition of impairment. A change of this type would involve reassessing the appropriateness of all assumptions used to determine the recoverable amount, and the reasonableness and consistency of the calculation parameters.

The determination of the recoverable value of goodwill depends on Management's judgment, particularly with regard to cash flow forecasts, discount rates, the business' growth rate over the first three years of the business plan and the perpetual growth rates used to determine value in use. We have therefore considered the measurement of goodwill to be a key audit matter.

Our response

We examined the methodology applied by the Company to ensure its compliance with the accounting standards in force.

We also conducted a critical audit of how the methodology is implemented. We:

- corroborated the main business assumptions in the Business Plans used for impairment testing prepared by the Finance Department and validated by the Group's Management, by conducting interviews and comparing with following year forecast examined by the Board of Directors;
- analyzed differences between actual performance at 31 December 2024 and the 2024 Business Plans;
- corroborated the actuarial assumptions, including the calculation of discount rates applied to expected cash flows, by assessing the discount parameters used for the weighted average cost of capital of the CGUs;
- tested the mathematical accuracy of measurements performed by Management.

Finally, we assessed the appropriateness of the information provided in the Notes to the consolidated financial statements on accounting policies.

Specific Verifications

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by laws and regulations of the Group's information given in the management report of the Board of Directors.

We have no matters to report as to their fair presentation and their consistency with the consolidated financial statements.

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

Format of presentation of the financial statements intended to be included in the annual financial report

We have also verified, in accordance with the professional standard applicable in France relating to the procedures performed by the statutory auditors relating to annual and consolidated financial statements presented in the

European single electronic format, that the presentation of the consolidated financial statements intended to be included in the annual financial report mentioned in Article L. 451-1-2, I of the French Monetary and Financial Code (Code monétaire et financier), prepared under the responsibility of the CEO, complies with the single electronic format defined in the European Delegated Regulation (EU) N° 2019/815 of 17 December 2018. As it relates to consolidated financial statements, our work includes verifying that the tagging of these consolidated financial statements complies with the format defined in the above delegated regulation.

Based on the work we have performed, we conclude that the presentation of the consolidated financial statements intended to be included in the annual financial report complies, in all material respects, with the European single electronic format.

Due to the technical limitations inherent to the block-tagging of the consolidated financial statements according to the European single electronic format, the content of certain tags of the notes may not be rendered identically to the accompanying consolidated financial statements.

Furthermore, we have no responsibility to verify that the consolidated financial statements that will ultimately be included by your company in the annual financial report filed with the AMF are in agreement with those on which we have performed our work.

Appointment of the Statutory Auditors

We were appointed statutory auditors of Séché Environnement S.A. by your annual general meetings: Forvis Mazars in 2018 and RSM Ouest in 2024.

As at 31 December 2024, Forvis Mazars was in its seven year of its total uninterrupted audit engagement and RSM Ouest in its first year.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The Audit Committee is responsible for monitoring the financial reporting process and the effectiveness of internal

01

02

03

04

05

06

07

08

control and risk management systems and where applicable, its internal audit, regarding the accounting and financial reporting procedures.

The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Objectives and audit approach

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.821-55 of the French Commercial Code (Code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.

- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.
- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion expressed on these consolidated financial statements.

Report to the Audit Committee

We submit to the audit Committee a report which includes in particular a description of the scope of the audit and the audit program implemented, as well as the results of our audit. We also report, if any, significant deficiencies in internal control regarding the accounting and financial reporting procedures that we have identified.

Our report to the audit committee includes the risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and which are therefore the key audit matters, that we are required to describe in this audit report.

The Statutory Auditors

FORVIS MAZARS SA
Vannes, March 5, 2025

Julien Maulavé
Partner

RSM OUEST
Saint-Herblain, March 5, 2025

Céline Braud
Partner



Parc d'activités de Laroiseau
12, rue Anita Conti
BP 10025
56001 Vannes Cedex



RSM Ouest
18 avenue Jacques Cartier
44 818 Saint-Herblain Cedex

Séché Environnement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Séché Environnement S.A.

Société anonyme
RCS Laval - 306 917 535

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Séché Environnement S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Séché Environnement S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, figurant à l'actif de la situation financière consolidée pour un montant net total de 779 181 K€, sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans les notes sur les principes et méthodes comptables 4.2.1.7.a. « Goodwill », 4.2.1.7.d. « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles » et 4.2.4.1.c « Test de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les valeurs d'utilité sont calculées à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, déterminés sur la base du business plan consolidé de chaque UGT couvrant 3 exercices, les années 4 et 5 étant projetées à l'identique de l'année 3, et d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini tel que décrit dans la note 4.2.1.7.d. de l'annexe aux comptes consolidés. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter le cas échéant la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des projections de flux de trésorerie prévisionnels, des taux d'actualisation, du taux de croissance de l'activité des 3 premières années du business plan et des taux de croissance à l'infini retenus pour la détermination de la valeur d'utilité. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les principales hypothèses d'activité intégrées dans les business plans servant de base aux tests de dépréciation préparés par la Direction Financière et validés par la Direction Générale du Groupe, notamment par entretien et par comparaison avec le budget N+1 examiné par le Conseil d'Administration ;

- Analyser les écarts entre le réalisé au 31 décembre 2024 et les budgets intégrés dans les Business Plans 2024 ;
- Corroborer les hypothèses actuarielles dont le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus en appréciant les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital des UGT ;
- Tester l'exactitude arithmétique des évaluations réalisées par la Direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes sur les principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité Séché Environnement S.A. par l'assemblée générale de 2018 pour le cabinet Forvis Mazars SA et de 2024 pour le cabinet RSM Ouest.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Ouest dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Vannes, le 5 mars 2025

DocuSigned by:

25FD1444096F4E5...

Julien Maulavé

Associé

RSM Ouest

Saint-Herblain, le 5 mars 2025

DocuSigned by:

1EEE7EDD76494C5...

Céline Braud

Associée

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024	Notes
Goodwill	435 224	779 181	4.2.4.1
Actifs incorporels du domaine concédé	26 299	21 881	4.2.4.1
Autres immobilisations incorporelles	37 203	36 407	4.2.4.1
Immobilisations corporelles	446 897	569 802	4.2.4.2
Participations dans les entreprises associées	742	5 420	4.2.4.3
Autres actifs financiers non courants	46 718	57 206	4.2.4.4
Instruments dérivés non courants - actif	439	260	4.2.4.8
Autres actifs non courants	28 204	37 070	4.2.4.5 & 6
Impôts différés - actif	10 584	9 718	4.2.4.11
Actifs non courants	1 032 310	1 516 945	
Stocks	26 866	32 134	4.2.4.5
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	299 088	314 155	4.2.4.5
Autres actifs financiers courants	3 099	4 326	4.2.4.4
Instruments dérivés courants - actif	-	262	
Autres actifs courants ⁽¹⁾	62 133	77 648	4.2.4.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162 215	169 753	4.2.4.7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
Actifs courants	553 401	598 278	
TOTAL ACTIF	1 585 710	2 115 222	
Capital	1 572	1 572	
Primes	74 061	74 061	
Réserves	214 883	252 617	
Résultat Net	47 828	35 504	
Capitaux propres Part du Groupe	338 343	363 754	
Participations ne donnant pas le contrôle	7 974	225 907	
Total Capitaux propres	346 318	589 660	4.2.4.13
Dettes financières non courantes	611 464	630 570	4.2.4.8
Dettes locatives non courantes	48 167	51 823	4.2.4.8
Instruments dérivés non courants - passif	5 926	3 932	4.2.4.8
Engagements envers le personnel	21 558	23 007	4.2.4.9
Provisions non courantes	30 681	43 133	4.2.4.10
Autres passifs non courants	7 128	9 828	4.2.4.6
Impôts différés - passif	5 111	19 257	4.2.4.11
Passifs non courants	730 036	781 551	
Dettes financières courantes	116 297	309 688	4.2.4.8
Dettes locatives courantes	22 687	23 952	4.2.4.8
Instruments dérivés courants - passif	-	-	
Provisions courantes	4 499	1 486	4.2.4.10
Fournisseurs	195 196	217 885	4.2.4.5
Autres passifs courants	169 582	186 378	4.2.4.6
Dettes d'impôt	1 096	4 622	
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
Passifs courants	509 356	744 011	
TOTAL PASSIF	1 585 710	2 115 222	

(1) Ces lignes ont été retraitées des montants des charges constatées d'avance courantes et des créances GER courantes au 31 décembre 2023 respectivement pour 5 millions d'euros et 3,9 millions d'euros. Ces deux actifs ont été exclus de la ligne «Clients et autres débiteurs» et ont été reclassés à la ligne «Autres actifs courants».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024	Notes
Chiffre d'affaires	1 088 873	1 190 390	
Autres produits de l'activité	3 365	2 760	
Produits des activités ordinaires	1 092 237	1 193 150	4.2.4.14
Achats consommés	(147 462)	(153 668)	
Charges externes	(390 872)	(423 877)	4.2.4.15
Impôts et taxes	(83 186)	(83 400)	4.2.4.15
Charges de personnel	(253 063)	(289 934)	4.2.4.15
Excédent brut d'exploitation	217 655	242 270	
Charges de réhabilitation/entretien site de traitement et actifs concédés	(10 599)	(15 337)	
Amortissements, dépréciations et provisions	(103 664)	(122 735)	4.2.4.16
Autres éléments opérationnels	(2 172)	(3 079)	4.2.4.16
Résultat opérationnel courant	101 220	101 120	
Autres éléments non courants	(9 839)	(9 400)	4.2.4.17
Résultat opérationnel	91 381	91 720	
Coût de l'endettement financier net	(23 139)	(32 261)	4.2.4.18
Autres produits et charges financiers	900	(3 183)	4.2.4.18
Résultat financier	(22 240)	(35 444)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1 317)	184	4.2.4.20
Impôts sur les résultats	(17 838)	(18 287)	4.2.4.19
Résultat net	49 986	38 174	
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(2 158)	(2 670)	
Dont part du Groupe	47 828	35 504	
Résultat de base (en euros)	6,13	4,57	
Dilué par action (en euros)	6,13	4,57	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

01

02

03

04

05

06

07

08

4.1.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	(2 319)	(124)
Effet impôt	599	32
Montant net d'impôts (A)	(1 720)	(92)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net :		
Variation d'investissement net ⁽²⁾	(8 908)	2 013
Variation de juste valeur des instruments dérivés	(335)	83
Effet impôt sur les éléments ci-dessus	100	32
Réserves de conversion ⁽³⁾	(76)	842
Montant net d'impôts (B)	(9 220)	2 971
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(10 940)	2 879
Résultat net	49 986	38 174
RESULTAT GLOBAL TOTAL	39 046	41 053
<i>Dont part Groupe</i>	36 799	38 516
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	2 248	2 536

(1) Au 31 décembre 2023 l'impact était consécutif à la baisse du taux d'actualisation principalement.

(2) Au 31 décembre 2024, l'appréciation du taux de change sud-africain impacte principalement la ligne. Au 31 décembre 2023, la dépréciation du taux de change sud-africain impactait la ligne pour - 8,3 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2024, l'impact est la conséquence de l'appréciation du taux de change du sol péruvien, du dollar américain et du taux de change sud-africain, compensée par la dépréciation du dollar singapourien et du peso chilien compte tenu des situations nettes respectives de chacune des sociétés.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.1.4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Part Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2022	1 572	74 061	(3 383)	252 604	(15 275)	531	310 102	7 286	317 388
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(1 720)	(9 078)	(231)	(11 029)	89	(10 940)
Résultat net	-	-	-	47 828	-	-	47 828	2 158	49 986
Résultat global total	-	-	-	46 108	(9 078)	(231)	36 799	2 248	39 046
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	422	422
Dividendes versés	-	-	-	(8 586)	-	-	(8 586)	(1 816)	(10 402)
Actions propres	-	-	(132)	-	-	-	(132)	-	(132)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	161	-	-	161	(164)	(3)
Au 31 décembre 2023	1 572	74 061	(3 515)	290 287	(24 352)	300	338 343	7 974	346 318
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	-	-	-	(2 267)	5 402	(122)	3 012	(134)	2 879
Résultat net	-	-	-	35 504	-	-	35 504	2 670	38 174
Résultat global total	-	-	-	33 237	5 402	(122)	38 517	2 536	41 053
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(9 321)	-	-	(9 321)	(1 023)	(10 344)
Actions propres	-	-	(3 909)	-	-	-	(3 909)	-	(3 909)
Regroupements d'entreprises ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	216 922	216 922
Transactions entre actionnaires ⁽³⁾	-	-	-	124	-	-	124	(503)	(379)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	1 572	74 061	(7 424)	314 326	(18 950)	178	363 754	225 907	589 660

(1) Cf. Note 4.1.3 dont 2,2 millions d'euros de reclassement des réserves consolidées aux réserves de conversion.

(2) Impact de la prise de participation de l'actionnaire minoritaire dans Sécché Holdings (SG) à hauteur de 49,90 % – (cf. Note 4.2.2.1).

(3) Impact des acquisitions complémentaires sans prise de contrôle des filiales sud-africaines – (cf. Note 4.2.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

01

02

03

04

05

06

07

08

4.1.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024	Notes
Résultat net	49 986	38 174	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1 317	(184)	4.2.4.20
Dividendes des coentreprises et entreprises associées	-	-	
Amortissements, dépréciations et provisions	104 852	119 905	
Résultats de cessions	6 945	1 285	
Impôts différés	5 843	2 659	4.2.4.19
Autres produits et charges calculés	606	8 487	4.2.4.22
Marge brute d'autofinancement	169 550	170 326	
Impôt sur les sociétés	11 995	15 627	4.2.4.19
Coût de l'endettement financier brut, net des placements long terme	24 993	36 088	
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	206 538	222 042	
Variation du besoin en fonds de roulement	(6 306)	(5 350)	4.2.4.5
Impôts décaissés	(12 918)	(15 491)	
Flux nets de trésorerie issus des activités opérationnelles	187 315	201 201	
Investissements corporels et incorporels	(91 829)	(84 729)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 117	5 319	
Augmentation des prêts et créances financières	(23 073)	(18 517)	4.2.4.22
Diminution des prêts et créances financières	935	2 912	4.2.4.22
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(57 803)	(209 132)	4.2.4.22
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(78)	(198)	
Flux nets de trésorerie issus des opérations d'investissement	(168 730)	(304 345)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(8 586)	(9 320)	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 309)	(1 533)	
Augmentation ou diminution de capital de la société mère	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle	(611)	(917)	4.2.4.22
Variation des actions propres	(120)	(3 973)	
Nouveaux emprunts et dettes financières	163 520	267 596	4.2.4.8
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	(85 199)	(84 259)	4.2.4.8
Intérêts décaissés	(19 625)	(27 300)	4.2.4.8
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(29 310)	(34 092)	4.2.4.8
Flux nets de trésorerie issus des opérations de financement	18 761	106 200	
Total des flux de la période des activités poursuivies	37 345	3 055	
Flux de la période des activités abandonnées	-	-	
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	37 345	3 055	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	123 451	159 118	
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	159 118	163 278	
Incidence des variations de cours des devises	1 678	(1 104)	
<i>dont :</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	162 215	169 753	
Concours bancaires courants (dettes financières courantes)	(3 097)	(6 475)	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

4.2.1	Principes et méthodes comptables	158	4.2.3	Périmètre de consolidation	175
4.2.1.1	Base de préparation et de présentation des états financiers	158	4.2.4	Notes annexes aux états financiers consolidés	177
4.2.1.2	Recours aux estimations	158	4.2.4.1	Immobilisations incorporelles	177
4.2.1.3	Méthodes de consolidation	160	4.2.4.2	Immobilisations corporelles	179
4.2.1.4	Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères	160	4.2.4.3	Participations dans les entreprises associées	180
4.2.1.5	Conversion des transactions en devises	161	4.2.4.4	Autres actifs financiers non courants et courants	181
4.2.1.6	Information sectorielle	161	4.2.4.5	Éléments du besoin en fonds de roulement	182
4.2.1.7	Immobilisations incorporelles et corporelles	161	4.2.4.6	Autres actifs et passifs	184
4.2.1.8	Contrats de concession	163	4.2.4.7	Trésorerie nette	185
4.2.1.9	Subventions publiques	164	4.2.4.8	Financement et gestion des risques financiers	185
4.2.1.10	Actifs et passifs financiers	165	4.2.4.9	Engagements envers le personnel	190
4.2.1.11	Actions propres	167	4.2.4.10	Provisions courantes et non courantes	192
4.2.1.12	Stocks	167	4.2.4.11	Impôts différés	193
4.2.1.13	Provisions	167	4.2.4.12	Engagements hors bilan	194
4.2.1.14	Coûts d'emprunt	168	4.2.4.13	Capitaux propres	195
4.2.1.15	Impôts sur les résultats	169	4.2.4.14	Produits des activités ordinaires	196
4.2.1.16	Reconnaissance du revenu	169	4.2.4.15	Excédent brut d'exploitation	197
4.2.1.17	Contrats de location	172	4.2.4.16	Résultat opérationnel courant	198
4.2.1.18	Éléments financiers au compte de résultat	172	4.2.4.17	Résultat opérationnel	199
4.2.1.19	Résultat net par action	172	4.2.4.18	Résultat financier	199
4.2.1.20	Changement de méthode et d'estimation comptable	172	4.2.4.19	Impôts	200
4.2.1.21	Comparabilité des comptes	173	4.2.4.20	Quote-part dans les résultats des entreprises associées	201
4.2.2	Principaux mouvements de périmètre et autres faits marquants	173	4.2.4.21	Ventilation par zone géographique	201
4.2.2.1	Principaux mouvements de périmètre	173	4.2.4.22	Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés	201
4.2.2.2	Autres faits marquants de l'exercice	174	4.2.4.23	Litiges et passifs éventuels	202
			4.2.4.24	Transactions avec des parties liées	202
			4.2.4.25	Effectif moyen	203
			4.2.4.26	Rémunération des dirigeants	203
			4.2.4.27	Événements postérieurs à la clôture	203
			4.2.4.28	Honoraires des Commissaires aux comptes	203

01

02

03

04

05

06

07

08

Séché Environnement SA est une société anonyme de droit français constituée le 8 juillet 1976. Elle est domiciliée en France (Les Hêtres – CS 20020 – 53811 Changé Cedex 09). Elle est détenue majoritairement par la SAS Groupe Séché.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe ») ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées, les partenariats qualifiés d'activités conjointes et les coentreprises.

Le Groupe est un spécialiste de traitement et valorisation des déchets.

4.2.1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.2.1.1 Base de préparation et de présentation des états financiers

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mars 2025, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 25 avril 2025.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Les éléments chiffrés sont exprimés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site Internet de la Commission européenne.

a. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les amendements de normes IFRS suivants, publiés par l'IASB applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 sont sans

impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 :

- Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.
- Amendements à IAS 1 : Dettes non courantes avec covenants.
- Amendements à IFRS 16 : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail.
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement de fournisseurs.
- Interprétation sur les engagements liés au climat (IAS 37).
- Amendements à IAS 12 : Exception temporaire pour la comptabilisation des impôts différés découlant du Pilier 2 de l'OCDE – information en notes annexes sur la charge d'impôt courant liée à la « top-up tax ».

Il convient de noter que les nouvelles règles Pilier 2 de l'OCDE n'ont pas d'impact sur l'année 2024.

b. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2024

Textes	Date entrée en vigueur	Thème
Amendements à IAS 21	1 ^{er} janvier 2025	Absence de possibilité d'échange
Amendements IFRS 7 et IFRS 9	1 ^{er} janvier 2026	Classement et évaluation des instruments financiers
IFRS 18 et amendements liés	1 ^{er} janvier 2027	Présentation et informations à fournir dans les états financiers
IFRS 19 et amendements liés	1 ^{er} janvier 2027	Filiales sans obligation d'information du public : informations à fournir

L'évaluation des impacts de l'application de ces amendements et améliorations est à l'étude. Cependant

ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

4.2.1.2 Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes

sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs, considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie,
- La détermination du montant des provisions et des engagements de retraite,
- L'évaluation des dépréciations des créances clients,
- L'évaluation des actifs d'impôts différés.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, et sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique ci-après. Elles peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

- Impact des enjeux liés au changement climatique, à la pollution, à la biodiversité, et à l'écosystème, etc. :

En accord avec son modèle d'affaire et son programme stratégique à horizon 2030, Séché Environnement s'engage à combattre les pollutions et à accélérer la transition écologique (cf. Rapport de durabilité 2024, section 2.2.2.ESRS E-2). Cet engagement se décline en plusieurs objectifs, dont celui de lutter contre le dérèglement climatique et de s'adapter à ses conséquences. Les principaux risques identifiés portent sur :

• *Les risques associés aux effets physiques du dérèglement climatique (dits « risques physiques ») :*

(a) Augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements extrêmes du type inondations, épisodes de sécheresse, etc. ; et

(b) Changements à long terme des conditions climatiques moyennes (ou « chroniques ») qui peuvent entraîner une élévation du niveau de la mer, des températures moyennes plus élevées, des modèles de précipitations saisonnières modifiés, un stress hydrique chronique, etc.

• *Les risques induits par la transition vers une économie bas carbone (dits « risques de transition ») qui peuvent être de différentes natures : réglementaires, technologiques, marché, réputation. Ces risques peuvent également générer des opportunités commerciales pour le Groupe.*

Concernant les risques physiques, Séché Environnement met en place des mesures pour contrer l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles. Le Groupe a récemment achevé sa première analyse d'exposition aux risques physiques en conformité avec la taxonomie européenne avec l'appui du cabinet de conseil Carbone 4. L'ensemble des implantations du Groupe ont été analysées selon deux scénarios climatiques du GIEC, le RCP-4.5 et le RCP-8.5, pour les horizons 2030 et 2050. Pour la France, en complément de ces scénarios, le Groupe a intégré les projections de Météo France basées sur une trajectoire de réchauffement de 2,7°C (TRACC). Se conformer à cette nouvelle mesure permet d'anticiper les réglementations liées aux 3^e Plan National d'Adaptation au

Changement Climatique (PNACC) et les impacts spécifiques du réchauffement climatique sur le territoire national. Ces travaux sont menés par la Direction du Développement durable, conjointement avec les autres Directions de l'entreprise, s'assurant ainsi de la cohérence des engagements pris par le Groupe. Du fait des actions engagées et de la diversification de son implantation, Séché Environnement limite l'impact du risque lié aux catastrophes naturelles et aux impacts physiques du changement climatique sur ses résultats financiers, notamment au travers (i) de ses investissements dans la modernisation de ses processus pour les rendre plus résilients aux changements climatiques, (ii) de la mise en place de plans de prévention adaptés, ainsi qu'à (iii) la mise au point de plans de continuité d'activités. De plus, Séché Environnement s'aligne avec les critères d'adaptation de la taxonomie européenne avec 4.78 % du chiffre d'affaires 2024 aligné. Enfin, le Groupe est couvert par des assurances pour les risques résiduels.

Concernant les risques de transition, l'intégration envisagée de certaines activités de la gestion des déchets dans le mécanisme EU ETS et l'augmentation de taxes carbone sont identifiées comme les principaux risques de transition. Pour gérer cette exposition, le Groupe s'est engagé très tôt dans une démarche active pour calculer et gérer ses émissions de gaz à effet de serre. Séché Environnement s'est engagé à réduire ses propres émissions de GES de 25 % d'ici 2030 par rapport à 2020 et à augmenter les émissions de GES évitées grâce à ses activités, en consacrant une part significative de ses investissements au développement de ces solutions climat. Sur son périmètre constant France, Séché Environnement a déjà réduit de 10 % ses émissions de GES entre 2024 et 2020.

Séché Environnement considère que l'évaluation des risques climatiques est cohérente avec les engagements pris par le Groupe. La prise en compte des risques climatiques n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au cours de l'exercice 2024.

- Impact des crises et du contexte géopolitique :

Le Groupe ne subit aucun impact direct sur ses activités.

- Impact de l'Impôt minimum mondial – Règles GloBE (Global anti-Base Erosion)- Pilier 2 :

L'article 33 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a transposé en droit interne les règles de la directive (UE) 2022/2523. La loi a pour objet de garantir un niveau minimum mondial d'imposition fixé à 15 % par juridiction pour les groupes d'entreprises multinationales. La directive est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Groupe s'est ainsi assuré qu'il respectait les tests des mesures transitoires applicables jusqu'au 30 juin 2026. L'évaluation réalisée a démontré qu'aucun impact n'est à constater au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

01

02

03

04

05

06

07

08

4.2.1.3 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions

d'IFRS 10 « États financiers consolidés », le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11 « Partenariats », ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe, soit en tant que coentreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. À l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de coentreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

4.2.1.4 Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères

La devise d'établissement des états financiers consolidés est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Le bilan est converti, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de la période. Le compte de résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie sont convertis sur la base du taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne « écart de conversion » ;
- pour la part des tiers, sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant sont reconnues en résultat.

4.2.1.5 Conversion des transactions en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Tous les écarts résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à l'exception des écarts sur les emprunts en

monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces écarts sont, dans ce cas, comptabilisés directement en capitaux propres et imputés sur les autres éléments du résultat global jusqu'à la sortie de l'investissement net où ils seront recyclés en résultat.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO réalisée en dollars singapouriens (cf. Note 4.2.2.1 a), le Groupe a mis en place au cours de l'exercice 2024 une couverture du prêt intra-groupe singapourien faisant partie d'un investissement à l'étranger (cf. Note 4.2.1.10 c).

4.2.1.6 Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment, des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

À chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. À chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les

offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectuent sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

4.2.1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

a. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, et dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) la quote-part du Groupe dans le solde net des montants (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs et passifs éventuels assumés.

Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, le goodwill est majoré d'autant.

Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne « dépréciation d'actifs », et est irréversible.

01

02

03

04

05

06

07

08

b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont principalement composées :

- de potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- de droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public ;
- de frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à

l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis ;

- de brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites à la Note 4.2.1.7 d « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ».

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée (en années)
Constructions	5 à 25 ans
Installations complexes	1 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 25 ans

L'amortissement des alvéoles des sites d'enfouissement est constaté au fur et à mesure de leur remplissage.

retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location, entrant dans les critères de la norme IFRS 16, font l'objet du

d. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué d'une seule UGT.

- sur la zone internationale, l'interdépendance des flux se trouve pénalisée par une réglementation sans cesse plus contraignante, compliquant les flux transfrontaliers entre les pays dans lesquels opère le Groupe. De fait, il apparaît pertinent au Groupe de considérer sur cette zone, 8 UGT, représentant les 8 zones géographiques dans lesquels le Groupe opère : Afrique australe, Asie, Allemagne, Chili, Espagne, Italie, Mexique et Pérou.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants :

- sur la zone géographique France, en raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intragroupes, Séché

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- Les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant.

- Une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini. Sur le périmètre Europe le taux de croissance à l'infini retenu est de 1,78 % au 31 décembre 2024 contre 1,50 % au 31 décembre 2023 ; Sur les autres périmètres, le taux de croissance retenu est de 2 % au 31 décembre 2024 contre 1,67 % au 31 décembre 2023.
- Des taux d'actualisation différenciés par pays sont retenus. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Ces taux reflètent les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital dans chacun des pays. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie hors effet impôt conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Taux actualisation	2023	2024
France	8,00 %	7,80 %
Espagne	9,90 %	8,90 %
Italie	10,90 %	9,80 %
Allemagne	7,70 %	7,50 %
Mexique	11,30 %	10,20 %
Chili	10,40 %	9,40 %
Pérou	9,90 %	8,90 %
Afrique du Sud	14,40 %	13,10 %

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles contrairement à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles. L'ensemble de ces pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « dépréciation d'actifs ».

4.2.1.8 Contrats de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Mo'UVE, Sénerval et Alcea.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées.

- Ces installations sont, soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire.
- L'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum). Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service.

- Les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées.
- La rémunération des prestations est soumise à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révisions portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions.
- Ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

01

02

03

04

05

06

07

08

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » :

- Le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit.

- Les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 15 décrites dans la Note 4.2.1.16 « Reconnaissance du revenu ».
- Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

Contrat	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
SÉNERVAL	Construction			Non	Non	Oui, cas de manquement grave ou intérêt général
	Exploitation	Jusqu'en 2030	Mensuel, selon indice			
ALCÉA	Construction			Non	Non	Oui
	Exploitation	Fin 31 mars 2025	Annuel, selon indice			
MO'UVE	Construction	Jusqu'au 30 juin 2024		Non	Non	Oui
	Exploitation	Jusqu'en 2040	Annuel, selon indice			

Mo'UVE est une société créée en fin d'année 2020 dont l'activité consiste à assurer la gestion de l'unité de valorisation énergétique de Montauban pour une durée de 20 ans. La mise en exploitation est effective depuis le 1^{er} juillet 2024 pour un montant global des travaux de 55 millions d'euros (hors capitalisation des coûts d'emprunt de 3,1 millions d'euros). Un premier avenant du 16 mars 2023 avait permis la mise à jour du contrat de DSP sur le calendrier d'exécution des travaux et la prise en charge des surcoûts. Il avait également permis de préciser les conditions d'actualisation du montant des travaux et de la rémunération financière, ainsi que la mise en œuvre de la fixation anticipée du taux du crédit long terme.

S'agissant du contrat de Sénerval, ce dernier a fait l'objet de plusieurs avenants depuis le 7 novembre 2014, date à laquelle la DIRECCTE a arrêté les installations du fait de la présence d'amiante révélée sur l'ensemble des fours lors des travaux

de rénovation de chaudière. Ces avenants ont prescrit les modalités de prise en charge par la collectivité, en sa qualité de propriétaire des installations, des surcoûts et pertes d'exploitation subis par le délégataire. Cette prise en charge a pris la forme d'indemnités directes et d'augmentation de la redevance proportionnelle. Cette dernière forme de prise en charge induit la constatation d'une créance recouvrable sur la durée résiduelle de la délégation. Les conditions d'indemnisation du délégataire sont prescrites par plusieurs avenants, dont l'avenant 13 signé le 13 janvier 2025 approuvé par le Conseil municipal du 18 décembre 2024.

Concernant Alcea, le contrat de concession prend fin au 31 mars 2025. Une nouvelle DSP prendra le relais à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 20 ans suite à la signature du contrat intervenu le 29 janvier 2025 avec Nantes Métropole et les 7 collectivités locales (cf. Note 4.2.4.27).

4.2.1.9 Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées en diminution de

l'actif brut et constatées en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

4.2.1.10 Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- des actifs financiers non dérivés ;
- des passifs financiers non dérivés ;
- des instruments dérivés.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » : lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat. Selon IFRS 9, ce classement est fixé en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres) ;
- des caractéristiques de leurs flux contractuels ;
- du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers).

Les règles de classement et d'évaluation par catégorie d'actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

IFRS 9	
Catégorie	Séché Environnement
Actifs à la juste valeur par le résultat	Trésorerie et équivalents de trésorerie : dépôts à vue, SICAV monétaires Titres immobilisés non consolidés Parts OPCVM (*)
Option : actifs à la JV par les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	Non applicable : option irrévocable par catégorie d'actifs non retenue par le Groupe
Actifs au coût amorti	Créances rattachées à des participations non consolidées Dépôts et cautionnements Créances clients & autres débiteurs
Passifs au coût amorti	Emprunts bancaires Dettes commerciales et autres dettes
Passifs à la juste valeur par le résultat	Non applicable au Groupe

(*) Ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie.

a. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent des instruments de capitaux propres, les prêts et créances rattachées à des participations non consolidées, les créances opérationnelles, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement :

- les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IFRS 7.

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés par défaut à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à sa date de comptabilisation initiale (sauf instruments détenus à des fins de transaction) sans recyclage possible des plus ou moins-values de cession en résultat. En cas d'option, les dividendes restent enregistrés en résultat.

Ces actifs financiers sont évalués par juste valeur par le biais du compte de résultat impactant la ligne « autres produits et charges financières » :

- les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, telles que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base de modèle d'évaluation (actualisation de cash-flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les prêts, les dépôts et cautionnements, les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les créances opérationnelles.

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif « TIE »).

Le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue de certains de ses actifs financiers.

Dépréciation des créances commerciales

Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de la créance commerciale. L'évaluation du risque est réalisée sur la base des données historiques des pertes réelles, de la balance âgée des créances, et en fonction de l'estimation du risque de défaut attendu tenant compte des garanties et des assurances de crédit contractées. Les pertes de crédit attendues sont constatées au compte de résultat sur la ligne « dotations nettes aux provisions et dépréciations ».

Dépréciation des autres prêts et créances

La dépréciation est évaluée, au cas par cas, compte tenu de la dégradation potentielle du risque de crédit des contreparties sur un horizon de 12 mois.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme et des placements liquides dans les valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur de niveau 1 et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

b. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et autres financements, les concours bancaires courants, et les dettes opérationnelles.

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est donc considérée de niveau 2.

La juste valeur des dettes opérationnelles est quasiment égale à leur valeur comptable compte tenu de la courte échéance de ces instruments.

c. Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les options d'achat et les instruments de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Le Groupe utilise des swaps de taux pour gérer son risque de taux lié au financement. Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe, ou d'un taux fixe à un taux variable. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts.

Le Groupe utilise par ailleurs un swap de change pour couvrir le risque de change EUR/SGD de l'investissement singapourien (cf. Note 4.2.1.5). Ce swap répond aux critères de qualification imposés par la norme IFRS 9. Ainsi, les variations de valeur du swap de change (autre que la valeur temps) sont enregistrés en autres éléments du résultat global en réserves de conversion de manière symétriquement inversée aux réserves de conversion constatées au titre du capital social, à la ligne « variation d'investissement net » du tableau de l'état du résultat global consolidé.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés.

L'efficacité est prouvée s'il existe une relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture et que celles-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement.

Seule la partie efficace d'une relation de couverture est prise en compte pour la comptabilité de couverture et est ainsi reconnue dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité est comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut ». La reconnaissance de la variation de la valeur temps des options est enregistrée en autres éléments du résultat global.

Les pertes ou gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture sont recyclés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

4.2.1.11 Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la

cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

4.2.1.12 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente

estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

4.2.1.13 Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision est constituée progressivement au cours de la période d'exploitation, puis sera reprise pendant la période de suivi trentenaire.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. À défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée à la Note 4.2.4.10 « Provisions courantes et non courantes ».

S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière constatée en « Autres produits et charges financiers ».

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les dépenses de suivi trentenaire, les coûts de gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée ainsi que des risques et litiges divers.

b. Provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée

Une provision pour gros entretien et renouvellement est constituée afin de couvrir les coûts de maintenance et renouvellement des installations des sites en gestion déléguée, nécessaire pour rendre les installations en état d'exploitation à la fin du contrat.

a. Provisions pour suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

c. Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposants à l'administration.

De fait, le Groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour suivi trentenaire.

d. Engagements envers le personnel

Les dépenses de suivi trentenaire se composent principalement de coûts de traitements des lixiviats et biogaz et d'entretien et surveillance du site. Ces coûts font l'objet d'un chiffrage estimatif sur la base notamment de l'estimation des volumes de lixiviat à traiter (au regard des tonnages enfouis et des données de pluviométrie observées et du degré de perméabilité de la couverture de l'alvéole) et des coûts standards moyens préconisés par l'Ademe ou de coûts moyens réellement observés.

Le Groupe participe à des régimes complémentaires de retraite ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, l'engagement du Groupe se limite au versement des cotisations prévues. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période.

01

02

03

04

05

06

07

08

Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies regroupent principalement la couverture sociale et médicale.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit aux salariés ou à certaines catégories d'entre eux le niveau futur de prestations ou ressources complémentaires définies dans l'accord ou la convention collective, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent soit être financés par des versements à des fonds externes spécialisés, soit être gérés de manière interne.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision selon la méthode des unités de crédits projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés. Les hypothèses actuarielles (date de départ à la retraite, évolution de carrière et augmentation des salaires, probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite) utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. Ces hypothèses sont présentées à la Note 4.2.4.9 « Engagements envers le personnel ».

L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », le Groupe applique les principes suivants :

- Les pertes et gains actuariels (changement d'hypothèses ou effet d'expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » ;

4.2.1.14 Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- Des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs ;

- L'intégralité des impacts des nouvelles modifications de régime est constaté en « résultat opérationnel courant » ;
- L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe sont reconnus au bilan consolidé ;
- Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

La charge de l'exercice comprend :

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime, sont comptabilisés en résultat opérationnel courant dans la rubrique « dotations nettes aux provisions et dépréciations » ;
- L'impact de la désactualisation de la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en résultat financier dans la rubrique « autres charges financières » et « autres produits financiers ».

Les droits des conventions collectives pour lesquelles ces droits sont définis par tranche d'ancienneté sont étalés de manière linéaire pour chaque salarié sur les dernières années de sa carrière qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits.

Pour les régimes à prestations définies financés par des fonds de pension, les actifs de ces plans sont évalués à leur juste valeur.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent principalement les filiales françaises du Groupe.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision concernent le versement de gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société. Toutefois, s'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

L'obligation est présentée au bilan, nette, des actifs de régime évalués à la juste valeur.

- Des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

4.2.1.15 Impôts sur les résultats

a. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1^{er} janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Séché Environnement.

b. Imposition différée

Des impôts différés sont calculés et comptabilisés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report

variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a un horizon probable de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la réglementation fiscale en vigueur.

Le Groupe applique l'exception offerte par l'amendement d'IAS 12 prévoyant une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés induite par la réforme fiscale internationale Pilier 2, applicable jusqu'à une nouvelle décision de l'IASB.

4.2.1.16 Reconnaissance du revenu

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

La norme préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné ou au fur et à mesure).

Les contrats clients du Groupe Séché Environnement sont scindés en contrats conclus avec les collectivités et avec les industriels :

- Contrats avec les collectivités :

Sur les marchés passés avec les collectivités, les contrats sont en général pluriannuels (3 à 5 ans, renouvelables par tacite reconduction) : s'agissant de catégories de déchets de nature assez homogène dans le temps et leur production étant assez récurrente, leur tarification est contractualisée en fonction de leur nature et pondérée par les volumes.

Toutefois, il faut noter au sein de ce portefeuille clients collectivités, la particularité et l'importance des contrats de Délégation de Service Public (DSP), actuellement au nombre de 3 (cf. Note 4.2.1.8 « Contrat de concession »), conclus pour la gestion déléguée d'incinérateurs d'ordures ménagères.

Font exception à cette contractualisation pluriannuelle notamment les contrats de dépollution/décontamination qui sont nécessairement ponctuels (de quelques jours à quelques mois en général) compte tenu de leur nature. Ils peuvent être de taille unitaire variable, et quelquefois significative à l'échelle du Groupe (de quelques centaines de milliers d'euros à quelques millions d'euros) compte tenu de l'importance des travaux.

- Contrats avec les industriels :

Sur les marchés passés avec les industriels, les contrats sont principalement ponctuels (inférieurs à un an). En effet, s'agissant de catégories de déchets par nature très hétérogène, la tarification des prestations est étroitement dépendante de la nature chimique des déchets, de leur dangerosité, de la difficulté des traitements requis, de la disponibilité des outils, etc. Chaque « lot » de déchets produit par un client industriel est ainsi tarifé différemment, étant entendu qu'un même client peut produire, à différents moments, différents types de déchets. Les prestations proposées de façon distincte consistent, selon les cas, en l'enfouissement, l'incinération, le tri ou le transport des déchets.

Entrent également dans ce mode de tarification les contrats de dépollution conclus avec les industriels, avec les mêmes caractéristiques que les contrats de dépollution conclus avec les collectivités.

Font exception notable à cette pratique :

- Les contrats d'externalisation de la gestion de déchets passés avec de grands industriels, qui sont en général conclus pour des durées initiales moyennes de 18 mois à 5 ans.
- Les contrats de fourniture d'énergie issue des activités de valorisation énergétique, qui pour certains entrent dans un cadre contractuel réglementé, donnent lieu à des contractualisations longues ou donnent lieu à des contractualisations pluriannuelles, mais de durée variable.

01

02

03

04

05

06

07

08

L'analyse de ces types de contrats au regard d'IFRS 15 est décrite ci-dessous :

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Délégation de service public	Ces contrats conclus avec des collectivités peuvent inclure des prestations de construction (incinérateur, plateforme) et d'exploitation des installations pour le traitement des déchets apportés par les collectivités. Ils peuvent aussi prévoir la possibilité pour l'exploitant d'utiliser les capacités résiduelles des installations pour le traitement des déchets de tiers et de revendre les résidus ou l'énergie produits par le traitement.	<p>Contrat avec les collectivités comportant parfois 2 obligations de prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construction • traitement des déchets <p>Maintenance des équipements et obligations de gros entretien et renouvellement considérées comme des coûts nécessaires pour rendre la prestation de service et non comme des obligations de prestations.</p> <p>Contrat avec les tiers (utilisation de la capacité résiduelle) comportant une obligation de prestations liée aux traitements des déchets.</p> <p>Contrat avec les tiers comportant une obligation de prestations liée à la vente des résidus ou d'énergie.</p>	<p>Le prix est généralement composé d'une part fixe forfaitaire et d'un montant à la tonne de déchets traités. Il n'a pas été identifié de contrepartie variable significative.</p> <p>Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.</p> <p>Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité de résidus ou énergie produits.</p>	<p>Pour la partie construction : à l'avancement des travaux. Pour la partie traitement de déchets : partie fixe afférente à la période + à l'avancement sur la base du tonnage traité.</p> <p>À l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement.</p> <p>À l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement.</p>
Assainissement	Ces contrats sont relatifs à des prestations de recherche de fuites, diagnostic, détartrage et débouchage des canalisations, dégorgement d'urgence, nettoyage de cuve à fioul, bac à graisse et produits dangereux, vidange de fosse septique.	Contrat comportant une obligation de prestations liée à la prestation de service et au traitement.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant unitaire et au tonnage pompé.	À l'issue de la réalisation de la prestation.
Enfouissement	Ces contrats regroupent des prestations de stockage de déchets dangereux et de déchets non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au stockage des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets stockés.	À l'avancement sur la base du tonnage stocké.
Incinération	Ces contrats sont relatifs aux traitements thermiques (tels que l'incinération) des déchets dangereux et non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au traitement thermique des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement sur la base du tonnage traité.
Tri/plateforme	Ces contrats prévoient une prestation de collecte, prétraitement de déchets valorisables (tri mécano biologique, maturation, déchets d'activités économiques, combustible solide de récupération, bois), prestations de tri effectués par les centres de tri du Groupe et gestion des solutions de destruction.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au tri des déchets et/ou au traitement des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement sur la base du tonnage traité.
Offres globales	Ces contrats concernent une offre globale de réalisation des prestations pouvant porter sur dépollution, collecte, tri, transport et radioprotection.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au service global de dépollution.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation.	À l'avancement sur la base de la réalisation des phases de travaux définies contractuellement.



	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Dépollution Déshydratation Désamiantage Pyrotechnie Radioprotection	Ces contrats sont conclus pour des prestations de dépollution des sols, des bâtiments pollués (démantèlement, élimination, maintenance).	Contrat comportant une obligation de prestations de dépollution.	Pour la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités. Pour la dépollution, le désamiantage, la pyrotechnie et la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation.	À l'avancement sur la base du tonnage traité. À l'avancement en fonction de la réalisation de la prestation.
Transport	Ces contrats sont conclus pour des prestations de transport de déchets, Refiom, Refidi et mâchefers.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au transport des déchets.	Le prix est généralement fixé sur la base d'une grille tarifaire par tonne au kilomètre parcouru prenant en compte le département de départ/d'arrivée et le type de véhicule utilisé pour la réalisation de la prestation.	À l'issue de la réalisation de la prestation.
Valorisation matière	Ces contrats sont conclus pour des prestations de régénération de produits usagés, de purification d'intermédiaires de synthèse, de décontamination des métaux, et de traitement des gaz.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au traitement des polluants.	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de produit traité ou obtenu.	À la livraison sur la base des quantités produites.
Valorisation énergétique	Ces contrats ont pour objet la fourniture d'électricité et de vapeur à base de biogaz, de CSR ou de bois.	Contrat comportant une obligation de prestations liée à la vente d'énergie	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité d'énergie produite.	À la livraison sur la base des quantités produites

Concernant les contrats pluriannuels, lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence. L'appréciation du caractère déficitaire se fait au niveau du contrat selon les dispositions d'IAS 37. Un contrat est qualifié de déficitaire dès lors que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus au contrat. Le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à un contrat avant toute comptabilisation d'une provision séparée pour le contrat déficitaire.

Enfin, la comptabilisation de la contrepartie des produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public est comptabilisée conformément à l'interprétation IFRIC 12 (cf. Note 4.2.1.8 « Contrats de concession »).

Précision sur la notion d'Offres globales

La notion d'« Offre globale » constitue en réalité une offre de services en tant que telle, offre suivie de façon distincte des autres prestations.

Il s'agit d'une offre de gestion des déchets proposée à des industriels souhaitant bénéficier d'une prestation intégrée, à réaliser généralement sur le site industriel lui-même (il s'agit des déchets générés par les industriels). L'offre ainsi proposée couvre globalement la collecte des déchets sur le site, le tri

de ces déchets et leur transport et traitement. Nous considérons que cette offre constitue une unique obligation de prestation.

Cette prestation est par nature récurrente (elle intervient en continu sur base journalière), de longue durée et fait l'objet de contrats pluriannuels d'une durée initiale comprise entre 18 mois et 5 ans.

Cette offre est facturée sur une base mixte :

- une base forfaitaire au titre de la prestation de gestion récurrente (rémunération des équipes du Groupe intervenant directement sur le site du client industriel),
- une part variable qui dépend des tonnages effectivement traités.

Dans les deux cas, la prestation « Offre globale » est facturée sur la base d'un transfert continu du contrôle de la prestation, en fonction des unités d'œuvres consommées (facturation sur une base proche des temps réellement passés par les équipes sur place et partie variable facturée en fonction des tonnages réellement collectés/évacués).

La prestation « Offre globale » étant rendue progressivement, son chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement. Dans la mesure où la facturation reflète le rythme selon lequel la prestation est rendue au client et en application de la simplification pratique offerte par le paragraphe B16 d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de l'« Offre globale » est comptabilisé sur la base de la facturation faite au client.

4.2.1.17 Contrats de location

a. Dispositions de la norme

La norme IFRS 16 instaure, côté preneur, un modèle de comptabilisation unique visant à enregistrer un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat, en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif et par les intérêts sur la dette de loyer.

b. Critères d'analyses

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a exclu les contrats de courte durée ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur par mesure de simplification.

Les hypothèses suivantes sont également retenues :

La durée retenue pour chaque contrat est déterminée sur la base de la période non résiliable prévue contractuellement et de toute option de prolongation ou résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux standards « 3/6/9 », le groupe tient compte des conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020.

Les loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif n'ont pas été inclus dans les paiements du contrat pour déterminer la dette de location. Il s'agit par exemple des mises à disposition des installations facturées à la tonne de déchets.

4.2.1.18 Éléments financiers au compte de résultat

a. Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « produits de trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe nets des éventuelles dépréciations constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

b. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculés au taux d'intérêt effectif (« TIE ») ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions, aux indemnités de remboursement anticipé et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

4.2.1.19 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté des effets des options dilutives.

4.2.1.20 Changement de méthode et d'estimation comptable

a. Changement de méthode comptable et d'estimation comptable

Aucun changement n'est intervenu au cours de la période.

b. Changement de présentation comptable

Aucun changement de présentation comptable n'a eu lieu au cours de la période.

Par ailleurs, le Groupe s'est conformé aux évolutions normatives précisées dans la Note 4.2.1.1 « Base de préparation et de présentation des états financiers ».

4.2.1.21 Comparabilité des comptes

Les acquisitions de l'exercice impactant la comparabilité des comptes au 31 décembre 2024 sont le groupe singapourien ECO, acquis en juillet 2024, la société namibienne « Rent-A-Drum », consolidée depuis janvier 2024, et le groupe coréen

SPPS ; les sociétés Furia et Engineering Services impactaient les comptes consolidés au 31 décembre 2023 pour une période de 3 mois (f. Note 4.2.2.1) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024 Publié	Groupe ECO	Rent-A-Drum	Groupe SPPS	Furia ^{(1) (2)}	Engineering Services ⁽²⁾	Séché Assainissement Rhône Isère	Total variation	31 décembre 2024 Retraité
Chiffre d'affaires	1 190 390	(37 718)	(8 030)	(3 950)	(49 685)	(3 352)	(629)	(103 365)	1 087 025
Excédent brut d'exploitation	242 270	(16 122)	(1 126)	(369)	(3 446)	(480)	98	(21 445)	220 826
Résultat opérationnel courant	101 120	(11 930)	(296)	(199)	(1 970)	(93)	232	(14 256)	86 864

(1) Données de la société Furia et de sa filiale Conteco.

(2) Comptes non audités au 30 septembre 2024.

Le tableau ci-dessus retraite les effets périmètre de la période et présente des données chiffrés retraités à périmètre constant par rapport à 2023.

Les impacts du Groupe ECO retraités 12 mois au 31 décembre 2024 auraient été les suivants : Chiffre d'affaires 74,4 millions d'euros, Excédent brut d'exploitation 28,2 millions d'euros, Résultat opérationnel courant 19,5 millions d'euros.

Les coûts liés aux acquisitions de l'exercice 2024 impactent le résultat opérationnel à hauteur de 7,1 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.17).

L'état des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2024 est impacté à la ligne « Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie acquise » pour un montant global de 209,1 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.22).

Au 31 décembre 2023, l'état des flux de trésorerie consolidés avait été impacté à hauteur de 56,2 millions d'euros, à la ligne « Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie acquise », suite à l'activité « gestion et traitement des eaux industrielles » acquise auprès de Veolia et à l'activité « assainissement » acquise auprès de Sarp-Osis IDF.

4.2.2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS

La liste des filiales et entreprises associées du Groupe est présentée à la Note 4.2.3 « Périmètre de consolidation ».

4.2.2.1 Principaux mouvements de périmètre

a. Prise de contrôle du Groupe singapourien ECO Industrial Environmental Engineering

Le 18 juillet 2024, Séché Holdings (SG) a acquis 100 % des actions de la société ECO Industrial Environmental Engineering Pte Ltd (« ECO »), leader du marché des déchets industriels dangereux à Singapour, pour un prix d'achat de 608 millions dollars singapourien. À compter du 22 novembre 2024, CVC DIF, branche infrastructure du gestionnaire leader des marchés privés mondiaux CVC, détient 49,90 % du capital de Séché Holdings (SG) à la suite d'une augmentation de capital réservée de 312 millions dollars singapourien.

En vertu de l'accord entre les actionnaires, le contrôle est détenu par Séché Environnement selon les dispositions de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés ».

La société ECO est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter de juillet 2024 au taux d'intérêt de 50,10 %, de même que ses deux filiales, ECO Special Waste Management et Norit Activated Carbon, au taux d'intérêt respectif de 50,10 % et 32,57 % ; sa coentreprise ECO Mastermelt étant mise en équivalence au taux de 25,05 %.

Le financement a été assuré par une facilité de crédit engagée auprès d'une banque à hauteur de 212 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.8) dont les charges d'intérêt ont impacté le coût de l'endettement financier brut à hauteur de 10,5 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.18 a). Les coûts de mise en place de ce financement ont été constatés, sur la durée du financement, pour un montant de - 1,5 million d'euros en « Autres produits et charges financiers » (cf. Note 4.2.4.18 b).

L'impact au résultat sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 est de 6 mois (cf. Note 4.2.1.21).

La détermination du goodwill ressort à 338,6 millions d'euros. Il est provisoire au 31 décembre 2024, l'allocation du prix d'acquisition étant en cours d'analyse (cf. Note 4.2.4.1 a). La juste valeur globale du prix d'ECO est de 430,1 millions d'euros dont 215,5 millions d'euros décaissés par le Groupe impactant la ligne « Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état des flux de trésorerie (cf. Note 4.2.4.22).

Les coûts d'acquisition impactent le résultat non courant pour un montant de 7,1 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.17).

01

02

03

04

05

06

07

08

b. Consolidation de la société namibienne Rent-A-Drum

La filiale namibienne Rent-a-Drum, acquise au cours du 2nd semestre 2023, est consolidée par intégration globale pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2024. Les pourcentages de détention et d'intérêts sont portés à 80 % (cf. « Document d'enregistrement universel 2023 » page 156 § 3.2.4.4 a).

Des compléments de prix à hauteur de 2,4 millions d'euros, liés à des autorisations d'exploitation et des performances opérationnelles ainsi qu'un engagement de rachat de 20 % du solde de la participation sous conditions pour un montant de 1 million d'euros, ont été pris en considération compte tenu de leur forte probabilité de versement.

La ligne « Goodwill » de l'état de la situation financière est impactée pour un montant de 4 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.1 a).

L'affectation du prix d'acquisition est définitif au 31 décembre 2024.

c. Prise de contrôle du Groupe coréen SPPS

Au cours de l'exercice 2024, la société Metal Treatment Technology, filiale du Groupe espagnol Solarca, a acquis 100 % des actions de la société coréenne SPPS pour un prix global de 1,2 million de dollars décaissé pour partie.

La société SPPS et ses filiales, PT Sejong Power Indonesia et SP Guam, sont consolidées par intégration globale sur l'exercice 2024.

L'impact au résultat sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 est présenté à la Note 4.2.1.21.

La détermination du goodwill, non significative, est provisoire au 31 décembre 2024, l'allocation du prix d'acquisition étant en cours d'analyse (cf. Note 4.2.4.1 a).

d. Acquisitions complémentaires sans prise de contrôle

La société sud-africaine Interwaste a acquis le solde des actions de ses filiales Interwaste On-site et Platinum Waste Resources pour

des montants non significatifs au cours du 1^{er} semestre 2024 (cf. Note 4.2.4.18 c). Les pourcentages d'intérêt sont désormais portés à 83,17 %.

Cette opération impacte les capitaux propres du Groupe à hauteur de 0,1 million d'euros et les minoritaires à hauteur de - 0,5 million d'euros (cf. Note 4.1.4).

e. Opérations de restructuration juridique

La filiale italienne Conteco a été absorbée par sa société mère « Furia » le 26 novembre 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

L'opération de réorganisation juridique de la société italienne Mecomer a été finalisée en décembre 2024, avec désormais une détention directe à 90 % par Séché Italia au lieu de Séché Environnement. La méthode de consolidation et le pourcentage d'intérêt demeurent inchangés.

f. Créations et mises en activité

Mise en activité de la société Moz Environmental Inhambane, détenue à 100 % par Moz Environnement, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Création de la société singapourienne Séché Holdings (SG) le 10 juin 2024 (cf. Note 4.2.2.1 a).

g. Cessions

Aucune cession avec ou sans perte de contrôle de filiales n'a été réalisée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, ni au cours de l'exercice précédent.

Les sociétés suivantes, étant non significatives ou qualifiées de « dormantes », ont été déconsolidées au 31 décembre 2024, sans impact matériel sur les états financiers consolidés :

- Karu Energy ;
- Seche Health Arequipa.

4.2.2.2 Autres faits marquants de l'exercice

Sénerval a signé un nouvel avenant de la DSP avec l'Eurométropole de Strasbourg « EMS » (cf. Note 4.2.1.8). Cet avenant n° 13 conduit à accroître la visibilité sur l'indemnisation à percevoir au titre de la période d'interruption du site dans le cadre du désamiantage. Ainsi, la Redevance Proportionnelle Payée « RPP » complémentaire comptabilisée au 31 décembre 2024 a été revue à la hausse à 23,3 millions d'euros TTC, contre 14 millions d'euros TTC au 31 décembre 2023. L'impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2024 est de 9,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la révision du plan de Gros Entretien Renouvellement « GER » implique de constater le risque de non-recouvrement de la créance « GER » comptabilisée préalablement dans les comptes

au 31 décembre 2023 à hauteur de 18,2 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.6). Une dotation complémentaire de 10,2 millions d'euros impactant le résultat opérationnel courant a par conséquent été constatée au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.4.16 b) portant le solde de la provision « GER » à 18,2 millions d'euros contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. Note 4.2.4.10). Les travaux d'entretien réalisés au cours de l'exercice 2024 impactent le compte de résultat à hauteur de 4,5 millions d'euros la ligne « Charges de réhabilitation/entretien du site de traitement et actifs concédés ».

Aucun autre fait marquant n'est à relever au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

4.2.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
SOCIETE MERE						
Séché Environnement	Changé	France	mère	mère	mère	mère
FILIALES CONSOLIDÉES						
Alcéa	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
All'Chem	Montluçon	France	100,00	100,00	IG	IG
Boleng Waste	Gauteng	Afrique du Sud	40,76	40,76	IG	IG
Ciclo	Quilicura	Chili	70,00	70,00	IG	IG
Conteco ⁽⁵⁾	Milan	Italie	100,00	100,00	IG	IG
Drimm	Montech	France	100,00	100,00	IG	IG
ECO Industrial Environmental Engineering ⁽¹⁾	Singapour	Singapour	-	50,10	-	IG
ECO Mastermelt ⁽¹⁾	Singapour	Singapour	-	25,05	-	MEE
ECO Norit Activated Carbon ⁽¹⁾	Singapour	Singapour	-	32,57	-	IG
ECO Special Waste Management ⁽¹⁾	Singapour	Singapour	-	50,10	-	IG
Ecosite de la Croix Irtelle	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Engineering Services	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
Enviroserv Polymer Solutions ⁽⁹⁾	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Envirosure Underwriting Managers ⁽⁹⁾	Brighton Beach	Afrique du Sud	70,69	70,69	IG	IG
Furia ⁽⁵⁾	Milan	Italie	100,00	100,00	IG	IG
Gabarre Energies	Les Abymes	France	51,00	51,00	IG	IG
Gerep	Paris	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Green's Scrap Recycling	Germiston South	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Interwaste Holdings	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Interwaste Onsite ⁽⁴⁾	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	83,17	IG	IG
Interwaste Petrochemicals ⁽⁸⁾	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG
Interwaste	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Kanay	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
Karu Energy ⁽⁷⁾	Baie-Mahault	Guadeloupe	24,00	-	MEE	-
La Barre Thomas	Rennes	France	40,00	40,00	MEE	MEE
Masakhane Interwaste	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG
Mecomer	Milan	Italie	90,00	90,00	IG	IG
Metal Treatment Technology	Singapore	Singapour	100,00	100,00	IG	IG
Mo'UVE	Montauban	France	100,00	100,00	IG	IG
Mozambique Environmental	Maputo	Mozambique	100,00	100,00	IG	IG
Mozambique Inhambane ⁽⁶⁾	Maputo	Mozambique	-	70,00	-	IG
Namakwa Waste	Gauteng	Afrique du Sud	40,76	40,76	IG	IG
Opale Environnement	Calais	France	100,00	100,00	IG	IG
Platinum Waste Resources ⁽⁴⁾	Gauteng	Afrique du Sud	42,42	83,17	IG	IG
PT Sejong Power Indonesia ⁽²⁾	Jakarta	Indonésie	-	100,00	-	IG
Rent-A-Drum ⁽³⁾	Windhoek	Namibie	-	80,00	-	IG
Steam & Air Blowing Services Asia	Singapore	Singapour	100,00	100,00	IG	IG
Steam & Air Blowing Services UK	Kent	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	IG
Solarca Taiwan	Taipei	Taiwan	100,00	100,00	IG	IG
Steam & Air Blowing Services Malaysia	Petaling Jaya	Malaisie	100,00	100,00	IG	IG
SCI La Croix Des Landes	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Mézerolles	Changé	France	99,99	99,99	IG	IG
Séché Alliance	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement 34	Villeneuve-lès-Béziers	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement Rhône Isère	Bonnefamille	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Chile	Las Condes	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Séché Holdings (SG) ⁽⁶⁾	Singapour	Singapour	-	50,10	-	IG
Séché Développement	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-industries	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-services	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG

01

02

03

04

05

06

07

08

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt		Méthode d'intégration	
			31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Séché Environnement Ouest	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Holdings SA	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG
Seche Health Arequipa ⁽⁷⁾	Lima	Pérou	100,00	-	IG	-
Séché Healthcare	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Seche Italia	Milan	Italie	100,00	100,00	IG	IG
Séché South Africa	Claremont	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Seche Spill Tech Holdings ⁽⁹⁾	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Séché Traitement Eaux Industrielles	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Transports	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Urgences Interventions	La Guerche-de-Bretagne	France	100,00	100,00	IG	IG
Sem Tredi	Mexico	Mexique	100,00	100,00	IG	IG
Sénergies	Changé	France	80,00	80,00	IG	IG
Sénerval	Strasbourg	France	99,90	99,90	IG	IG
Sogad	Le Passage	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Solarca France	Marseille	France	100,00	100,00	IG	IG
Solarca Portugal	Setubal	Portugal	100,00	100,00	IG	IG
Solarca Qatar	Doha	Qatar	49,00	49,00	IG	IG
Solarca	La Selva Del Camp	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Solena	Viviez	France	60,00	60,00	IG	IG
Solena Valorisation	Viviez	France	51,00	51,00	MEE	MEE
Soluciones Ambientales Del Norte	Antofagasta	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Sotrefi	Etupes	France	100,00	100,00	IG	IG
Sovatrise	Chassieu	France	65,00	65,00	IG	IG
Speichim Processing	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech Holding Chile	Santiago	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech ⁽⁹⁾	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Specialised Projects	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Global	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech Group Holding ⁽⁹⁾	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Hire ⁽⁹⁾	Durban	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Spill Tech Industrial Cleaning ⁽⁹⁾	Congella	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
SP Guam ⁽²⁾	Tamuning	Guam	-	100,00	-	IG
SPPS ⁽²⁾	Seoul	Corée	-	100,00	-	IG
Therm Service Für Kraftwerke	Seevetal	Allemagne	100,00	100,00	IG	IG
Tredi	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Triadis Services	Etampes	France	100,00	100,00	IG	IG
Uper Retiers	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Umwelt Technik Metallrecycling	Lübeck	Allemagne	100,00	100,00	IG	IG
Valls Quimica	Valls	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Varenne Investments	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG
Wisteria Environmental	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG

(1) Cf. Note 4.2.2.1 a

(2) Cf. Note 4.2.2.1 c

(3) Cf. Note 4.2.2.1 b

(4) Cf. Note 4.2.2.1 d

(5) Cf. Note 4.2.2.1 e

(6) Cf. Note 4.2.2.1 f

(7) Cf. Note 4.2.2.1 g

(8) À noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur d'Interwaste, l'intégralité des résultats et capitaux propres de Petrochemicals sont imputés en Part du groupe (soit 83,17 % compte tenu de la détention du Groupe dans Séché South Africa) pendant un temps défini.

(9) À noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur de Séché Holdings SA, l'intégralité des dividendes de Séché Spill Tech Holdings et de ses filiales, et 85 % des dividendes d'Envirosure Underwriting Managers Pty Ltd sont imputés en Part du groupe sans prise en compte des 16,83 % de la part des participations ne donnant pas le contrôle pendant un temps défini.

4.2.4 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.2.4.1 Immobilisations incorporelles

a. Goodwill

La synthèse des goodwill, ventilés par UGT est la suivante :

(en milliers d'euros)	France	Asie	Afrique Australe	Allemagne	Espagne	Italie	Chili	Pérou	Total
Valeur brute									
Au 31 décembre 2023	328 147	-	17 048	3 582	12 051	63 630	9 019	28 534	462 010
Variation de périmètre	-	338 561	4 022	-	165	326	-	(172)	342 901
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(574)	821	-	(11)	-	(555)	1 374	1 056
Autres	-	-	0	-	(0)	-	0	(0)	(0)
Au 31 décembre 2024	328 147	337 987	21 891	3 582	12 205	63 956	8 464	29 736	805 968
Pertes de valeur									
Au 31 décembre 2023	(20 220)	-	-	-	(5 674)	-	-	(893)	(26 786)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	(20 220)	-	-	-	(5 674)	-	-	(893)	(26 786)
Valeur nette									
Au 31 décembre 2023	307 927	-	17 048	3 582	6 377	63 630	9 019	27 641	435 224
Variation de périmètre	-	338 561	4 022	-	165	326	-	(172)	342 901
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(574)	821	-	(11)	-	(555)	1 374	1 056
Autres	-	-	0	-	(0)	-	0	(0)	(0)
Au 31 décembre 2024	307 927	337 987	21 891	3 582	6 531	63 956	8 464	28 843	779 181

La ligne « Variation de périmètre » correspond principalement au goodwill provisoire du Groupe ECO acquis en juillet 2024 (cf. Note 4.2.2.1.a) pour un montant de 338,6 millions d'euros. Par ailleurs, des ajustements de prix ont été constatés concernant Furia (Italie) et Engineering Services (Pérou), acquises au cours de l'exercice 2023, pour respectivement 0,3 million d'euros et - 0,2 million d'euros.

Les goodwill des sociétés Furia, Engineering Services et Rent-a-Drum (cf. Note 4.2.2.1 b) sont définitifs au 31 décembre 2024.

01

02

03

04

05

06

07

08

b. Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31 décembre 2023	23 433	63 745	52 110	139 288
Acquisitions	3 217	-	984	4 201
Cessions	(2 061)	-	(69)	(2 130)
Variation de périmètre	1 271	-	-	1 271
Ecarts de conversion	62	(2)	186	247
Changement de méthode	-	-	-	-
Autres	1 453	0	(753)	701
Au 31 décembre 2024	27 376	63 744	52 459	143 579
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31 décembre 2023	(12 752)	(37 446)	(25 588)	(75 786)
Dotations	(3 813)	(4 417)	(2 306)	(10 536)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Cessions	2 062	-	1	2 063
Variation de périmètre	(862)	-	-	(862)
Ecarts de conversion	(41)	-	(180)	(221)
Autres	52	-	(0)	52
Au 31 décembre 2024	(15 354)	(41 863)	(28 074)	(85 291)
Valeur nette				
Au 31 décembre 2023	10 681	26 299	26 522	63 502
Au 31 décembre 2024	12 022	21 881	24 385	58 288

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2024 sont principalement des investissements informatiques.

c. Test de dépréciation

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2024, selon les modalités précisées dans la Note 4.2.1.7 d, a permis de conclure à l'absence de dépréciation sur l'ensemble des UGT.

Concernant le projet Ciclo au Chili, le Conseil des ministres a validé le 18 avril 2024 l'appel déposé au cours du 1^{er} semestre 2023 qui faisait suite au rejet de la demande auprès d'un des organismes publics. Les flux de trésorerie demeurent basés sur l'hypothèse de l'obtention de cette autorisation à l'issue de l'ensemble des recours légaux.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de

0,5 point du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 143 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur. Une neutralisation du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 319,8 millions d'euros. Une baisse annuelle de 1 point du taux de croissance de l'activité induirait une majoration de 9,3 millions d'euros de la juste valeur des goodwill du Groupe, et ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénarios selon lesquels la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

4.2.4.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériels de transport	Agencements & Matériels de bureau	Immobilisations en cours	Locations	Total
Valeur brute								
Au 31 décembre 2023	52 946	253 694	547 767	62 898	131 739	68 717	142 256	1 260 019
Acquisitions	379	4 909	29 079	3 915	6 704	44 662	27 583	117 232
Cessions	(175)	(8 753)	(22 488)	(6 137)	(2 098)	(21)	(9 154)	(48 824)
Variation de périmètre	-	32 271	76 469	7 162	4 222	53 466	10 326	183 916
Ecarts de conversion	325	240	1 262	1 403	578	(74)	905	4 639
Autres	(10 229)	32 980	39 158	(2 366)	7 160	(55 408)	(15 011)	(3 717)
Au 31 décembre 2024	43 247	315 342	671 248	66 875	148 305	111 343	156 905	1 513 263
Amortissements et pertes de valeur								
Au 31 décembre 2023	(13 786)	(181 040)	(411 827)	(42 793)	(95 666)	(72)	(67 938)	(813 121)
Dotations	(1 697)	(18 198)	(40 564)	(6 245)	(8 666)	-	(24 907)	(100 277)
Pertes de valeur	-	681	-	-	111	72	-	863
Cessions	41	8 031	20 265	4 432	1 772	-	7 747	42 288
Variation de périmètre	-	(14 659)	(48 043)	(4 701)	(2 997)	-	(3 176)	(73 575)
Ecarts de conversion	(148)	(266)	(905)	(904)	(370)	-	(358)	(2 951)
Autres	7 019	(7 326)	(9 773)	4 464	973	-	7 956	3 313
Au 31 décembre 2024	(8 572)	(212 777)	(490 846)	(45 748)	(104 842)	-	(80 677)	(943 462)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2023	39 160	72 654	135 940	20 105	36 073	68 646	74 319	446 897
Au 31 décembre 2024	34 675	102 565	180 401	21 127	43 462	111 343	76 228	569 802

Les lignes « Variation de périmètre », pour un montant net de 110,3 millions d'euros, s'expliquent principalement par la reconnaissance provisoire des actifs à la juste valeur du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a) pour 106,7 millions d'euros.

L'impact net des écarts de conversion de 1,7 million d'euros s'explique principalement par l'appréciation au 31 décembre 2024 de la devise sud-africaine.

Les contrats de location se décomposent ainsi par nature :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériels de transport	Agencements	Total
Valeur brute						
Au 31 décembre 2023	2 658	52 545	29 914	55 768	1 371	142 256
Acquisitions	46	6 184	8 491	12 747	116	27 583
Cessions	(242)	(2 619)	(3 722)	(2 560)	(10)	(9 154)
Variation de périmètre	6 065	493	1 025	2 626	116	10 326
Ecarts de conversion	(15)	475	16	410	18	905
Autres	(0)	781	(5 803)	(9 618)	(371)	(15 011)
Au 31 décembre 2024	8 512	57 859	29 921	59 373	1 239	156 905
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2023	(1 208)	(25 848)	(18 349)	(21 873)	(660)	(67 938)
Dotations	(580)	(6 963)	(7 347)	(9 803)	(214)	(24 907)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	242	1 816	3 382	2 296	10	7 747
Variation de périmètre	(2 252)	17	(437)	(441)	(63)	(3 176)
Ecarts de conversion	(1)	(261)	(3)	(88)	(6)	(358)
Autres	(0)	(19)	3 659	4 070	246	7 956
Au 31 décembre 2024	(3 798)	(31 257)	(19 094)	(25 839)	(687)	(80 677)
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2023	1 450	26 697	11 565	33 895	711	74 319
Au 31 décembre 2024	4 714	26 602	10 827	33 534	552	76 228

La ligne « Variation de périmètre » est principalement liée à la reconnaissance provisoire des contrats de location suite à l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a) pour 5,6 millions d'euros.

La charge de location est analysée à la Note 4.2.4.15 a.

4.2.4.3 Participations dans les entreprises associées

a. Synthèse des participations dans les entreprises associées

Au 31 décembre 2024, les participations dans les entreprises associées correspondent principalement à la participation dans la société singapourienne ECO Mastermelt à hauteur de 4,7 millions d'euros.

Les quotes-parts négatives des autres participations sont reclassées en moins des autres actifs financiers à hauteur de

4,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. Note 4.2.4.4 b). Par ailleurs, le solde des quotes-parts négatives constituent des provisions pour 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. Note 4.2.4.10).

b. Variation des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Solde en début de période	1 067	742
Variations de périmètre	-	4 227
Dépréciations	-	-
Quote part dans le résultat net de la période	(1 317)	184
Ecart de conversion	-	3
Dividendes reçus/versés	-	-
Autres	992	264
Solde en fin de période	742	5 420

La ligne « Autres » est liée au reclassement en moins des provisions de la quote-part négative des participations (cf. Note 4.2.4.10).

c. Informations financières sur les entreprises associées

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat des entreprises associées.

Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 31 décembre 2024 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

(en milliers d'euros)	La Barre Thomas	Gerep ⁽¹⁾	Sogad	Solena Valorisation	ECO Mastermelt ⁽²⁾
Actifs non courants	0	-	2 915	42 278	3 908
Actifs courants	2 241	482	1 873	4 404	19 177
Total Actif	2 241	482	4 788	46 682	23 085
Capitaux propres	115	(8 565)	(989)	5 700	18 729
Passifs non courants	-	9 000	644	28 799	1 083
Passifs courants	2 126	47	5 133	12 183	3 273
Total Passif et Capitaux propres	2 241	482	4 788	46 682	23 085
Chiffre d'affaires	6 591	-	5 384	133	10 812
Excédent brut d'exploitation	36	7	(62)	(153)	2 948
Résultat opérationnel courant	34	7	(509)	(153)	2 547
Résultat opérationnel	34	7	(509)	(153)	2 547
Résultat net	46	7	(598)	(65)	1 977

(1) société sans activité depuis la cession du site en 2023

(2) ECO Mastermelt fait partie du Groupe ECO acquis en juillet 2024 (cf. Note 4.2.2.1 a).

d. Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec ses entreprises associées.

4.2.4.4 Autres actifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres	1 636	-	1 636	1 181	-	1 181
Dépôts et cautionnements	3 211	252	3 462	3 301	451	3 752
Prêts	5 697	156	5 852	7 015	193	7 209
Créances opérationnelles concessives	36 175	2 692	38 866	45 709	3 681	49 390
Prêts et créances financières	45 082	3 099	48 181	56 025	4 326	60 350
Autres actifs financiers	46 718	3 099	49 817	57 206	4 326	61 532

a. Instruments de capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Pertes de valeur	Variation de périmètre	Autres	31 décembre 2024
Tredi Argentine	297	-	-	-	-	-	297
Rent A Drum	604	-	-	-	(604)	-	-
Seche Health Arequipa	-	-	-	(8)	51	-	43
Cell MFRF	-	-	(50)	-	50	-	-
SPPS Vina	-	-	-	-	80	(5)	75
Autres titres	92	67	-	-	-	-	159
Titres non consolidés⁽¹⁾	993	67	(50)	(8)	(423)	(5)	574
Emertec ⁽²⁾	1	-	-	-	-	-	1
Stade Lavallois F.C ⁽¹⁾	500	-	-	-	-	-	500
La grande bleue ⁽¹⁾	80	-	-	(49)	-	-	31
Autres OPCVM ⁽¹⁾	62	11	-	-	-	2	75
OPCVM	643	11	-	(49)	-	2	607
Total Instruments de capitaux propres	1 636	78	(50)	(57)	(423)	(3)	1 181

(1) Niveau 2

(2) Niveau 3

La société Rent-A-Drum est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2024 (cf. Note 4.2.2.1 b) et impacte par conséquent la colonne « Variation de périmètre ».

b. Prêts et créances financières au coût amorti

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	Variation	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2024
Dépôts et cautionnements	3 462	111	(538)	0	451	14	252	3 752
Prêts	5 852	2 896	(159)	(0)	7	102	(1 489)	7 209
Créances opérationnelles concessives	38 866	12 665	(2 164)	-	-	-	22	49 390
Prêts et créances financières	48 181	15 671	(2 861)	0	458	116	(1 214)	60 350

L'augmentation des créances opérationnelles concessives s'explique principalement par la fin des travaux réalisés dans le cadre de la modernisation de l'usine de valorisation énergétique de la société française Mo'UVE mise en service depuis le 1^{er} juillet 2024 (cf. Note 4.2.1.8 et Note 4.2.4.22 b).

La quote-part négative de l'entreprise associée Gerep impacte principalement la colonne « Autres » pour - 1,7 million d'euros (cf. Note 4.2.4.10), suite au reclassement de la provision pour quote-part négative en diminution du prêt accordé au cours de l'exercice 2024.

L'impact de l'actualisation des créances concessives est constaté dans la colonne « Autres ».

4.2.4.5 Éléments du besoin en fonds de roulement

a. Variation nette du besoin en fonds de roulement (BFR)

Au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Variation du BFR	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2024
Stocks	26 866	3 175	1 990	103	-	32 134
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	299 088	(2 586)	16 648	1 132	(127)	314 155
Dont créances clients	253 655	(10 377)	16 871	1 088	(186)	261 051
<i>Dépréciation des créances clients</i>	<i>(6 810)</i>	<i>(1 938)</i>	<i>(456)</i>	<i>(113)</i>	<i>59</i>	<i>(9 258)</i>
Autres actifs courants ⁽¹⁾	62 133	9 491	5 940	468	(383)	77 647
Autres actifs non courants	28 204	8 867	2	(0)	(3)	37 070
<i>Autres actifs hors BFR</i>	<i>(5 055)</i>	<i>(1 300)</i>	<i>(2)</i>	<i>(94)</i>	<i>293</i>	<i>(6 159)</i>
Éléments d'actif	411 235	17 647	24 578	1 608	(220)	454 848
Fournisseurs	195 196	13 969	7 927	732	61	217 885
Autres passifs courants	169 580	3 379	13 275	399	897	187 530
<i>Autres passifs hors BFR</i>	<i>(30 866)</i>	<i>(5 051)</i>	<i>(900)</i>	<i>(168)</i>	<i>(834)</i>	<i>(37 819)</i>
Éléments de passif	333 910	12 297	20 302	963	124	367 596
BFR	77 325	5 350	4 276	645	(344)	87 252

Au 31 décembre 2024, le Groupe a eu recours à l'affacturage comme au 31 décembre 2023 (cf. Note 4.2.4.5 b).

La colonne « Variation de périmètre » pour 4,3 millions d'euros correspond principalement à l'impact des actifs et passifs de besoin de fonds de roulement identifiables aux dates de prise de contrôle :

- du Groupe ECO pour un montant global de 3,7 millions d'euros (cf. Note 4.2.2.1 a),
- et dans une moindre mesure du Groupe SPPS pour un montant de 0,5 million d'euros (cf. Note 4.2.2.1 c).

La colonne « Variation du BFR » est impactée à hauteur de 4,4 millions par l'activité du Groupe ECO depuis juillet 2024 (cf. Note 4.2.2.1 a) et à hauteur de 0,7 million d'euros par Rent-A-Drum depuis janvier 2024 (cf. Note 4.2.2.1. b).

Au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Variation du BFR	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2023
Stocks	25 556	1 570	75	(244)	(92)	26 866
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	236 309	34 507	27 309	(2 671)	3 634	299 088
Dont créances clients	215 273	25 628	16 568	(2 467)	(1 348)	253 655
Dépréciation des créances clients	(7 461)	892	(246)	76	(70)	(6 810)
Autres actifs courants ⁽¹⁾	49 891	10 365	3 671	(200)	(1 594)	62 133
Autres actifs non courants	32 805	(34)	56	(31)	(4 592)	28 204
Autres actifs hors BFR	(4 478)	476	(1 167)	80	34	(5 055)
Éléments d'actif	340 083	46 884	29 944	(3 066)	(2 611)	411 235
Fournisseurs	165 086	19 216	14 672	(1 493)	(2 285)	195 196
Autres passifs courants	146 119	21 827	3 594	(941)	(1 018)	169 582
Autres passifs hors BFR	(30 265)	(465)	-	301	(437)	(30 866)
Éléments de passif	280 939	40 579	18 267	(2 133)	(3 740)	333 912
BFR	59 144	6 305	11 677	(933)	1 129	77 323

(1) Ces lignes ont été retraitées des montants des charges constatées d'avance courantes et des créances GER courantes au 31 décembre 2023 respectivement pour 5 millions d'euros et 3,9 millions d'euros. Ces deux actifs ont été exclus de la ligne « Clients et autres débiteurs » et ont été reclassés à la ligne « Autres actifs courants ». Au 31 décembre 2022, les montants correspondants s'élevaient à 5,7 millions d'euros pour les charges constatées d'avance courantes et 3,7 millions d'euros pour les créances GER.

La colonne « Variation de périmètre » pour 11,7 millions d'euros correspondait principalement à l'impact des actifs et passifs de besoin de fonds de roulement identifiables aux dates de prise de contrôle des sociétés Furia et Engineering Services pour un montant global de 10,7 millions d'euros.

similaire pour un montant de 49,1 millions d'euros. Des créances clients cédées étant encaissées avant la clôture, l'opération a permis de déconsolider un montant net de ces créances encaissées de 38 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 40 millions d'euros au 31 décembre 2023.

b. Clients et autres débiteurs

Affacturation

Le 27 décembre 2024, le Groupe a réalisé une cession de créances de 45,7 millions d'euros, sans recours, assortie d'une assurance sur les créances cédées. Le 28 décembre 2023, le Groupe avait réalisé une opération

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles. Le Groupe a mis en place des procédures et des systèmes de suivi de ses créances clients et de relance des impayés.

La ventilation par échéance des créances clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an
Clients et autres débiteurs non courants	17 877	17 877	-	-	-
Clients et autres débiteurs courants	314 155	258 935	36 525	8 543	10 151
Clients et autres débiteurs	332 032	276 812	36 525	8 543	10 151

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an
Clients et autres débiteurs non courants	12 403	12 403	-	-	-
Clients et autres débiteurs courants	299 088	237 569	46 792	10 276	4 450
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	311 491	249 972	46 792	10 276	4 450

(1) Ces lignes ont été retraitées des montants des charges constatées d'avance et des créances GER non courantes et courantes au 31 décembre 2023 respectivement pour 6,3 millions d'euros (dont 5 millions d'euros en courant) et 18,2 millions d'euros (dont 3,9 millions d'euros en courant). Ces deux actifs ont été exclus des lignes « Clients et autres débiteurs » non courants et courants et ont été reclassés aux lignes « Autres actifs » non courants et courants.

Le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ni à une dépendance économique marquée vis-à-vis d'un client en particulier. Les créances échues à plus d'un an présentées ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse de perte de valeur au cas par cas.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance-crédit pour couvrir les risques de crédit sur les principales filiales.

4.2.4.6 Autres actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Etat	232	34 754	34 986	317	40 543	40 860
Créances IS	-	4 678	4 678	-	6 094	6 094
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 287	4 993	6 280	665	14 612	15 277
Avances et acomptes versés	-	2 168	2 168	-	3 201	3 201
Créances sociales	-	1 362	1 362	-	2 224	2 224
Créances/cessions d'immos	-	(0)	(0)	-	-	-
Créances diverses	-	6 417	6 417	5	6 717	6 722
Créances GER ⁽¹⁾	14 281	3 925	18 206	18 206	-	18 206
Compte-courants débiteurs	-	3 838	3 838	-	4 257	4 257
Autres actifs	15 800	62 133	77 933	19 193	77 648	96 840

(1) Les charges constatées d'avance et les créances GER non courantes et courantes au 31 décembre 2023 respectivement pour 6,3 millions d'euros (dont 5 millions d'euros en courant) et 18,2 millions d'euros (dont 3,9 millions d'euros en courant) ont été exclus des lignes « Clients et autres débiteurs » non courants et courants et ont été reclassés aux lignes « Autres actifs » non courants et courants.

Le total des « Autres actifs non courants » n'inclut pas les « Clients et autres débiteurs » non courants indiqués à la Note 4.2.4.5.b.

La ligne « Etat » représente principalement des créances de TVA en France. La position nette de TVA en France est de -15,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre -16,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'entrée du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a) explique majoritairement la hausse de 9 millions d'euros de la ligne « Charges constatées d'avance ».

Les créances diverses sont principalement composées de subventions et de pénalités de contrats à recevoir. Par ailleurs, la retenue de garantie dans le cadre de l'affacturage, correspondant à 5 % du montant des créances cédées, représente 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La créance GER concerne la DSP Sénerval, et demeure inchangée au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.2.2).

Les comptes courants débiteurs correspondent en majeure partie aux avances faites aux entreprises associées pour 3,2 millions d'euros et le solde aux sociétés non consolidées.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	7 109	30 369	37 478	8 655	37 819	46 474
Avances & acomptes reçus	-	4 471	4 471	-	5 506	5 506
Dettes sociales	-	48 632	48 632	-	52 887	52 887
Etat (hors IS)	-	63 385	63 385	1 153	60 998	62 151
Comptes courants créditeurs	-	1 996	1 996	-	2 479	2 479
Charges à payer	-	1 549	1 549	-	4 502	4 502
Dettes diverses	-	908	908	(0)	450	450
Autres fonds propres	19	-	19	19	-	19
Passif de renouvellement	-	8 815	8 815	-	8 445	8 445
Produits constatés d'avance	-	9 458	9 458	-	13 292	13 292
Autres passifs	7 128	169 582	176 710	9 828	186 378	196 205

Au 31 décembre 2024, les dettes sur acquisitions d'immobilisations se composent de 7,6 millions d'euros de compléments de prix liés aux acquisitions des sociétés Cico (3,9 millions d'euros en non courant), Rent-A-Drum (3 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros en non courant), et SPPS (0,7 million d'euros en courant) – cf. Note 4.2.4.1 a.

Le solde de 38,9 millions d'euros correspond majoritairement à des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, principalement liées aux projets d'investissement en France.

Les produits constatés d'avance progressent du fait de l'impact du Groupe ECO pour 4 millions d'euros (cf. Note 4.2.2.1 a).

4.2.4.7 Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Trésorerie	162 138	167 646
Équivalents de trésorerie	77	2 107
Trésorerie & équivalents de trésorerie	162 215	169 753
Découverts bancaires	3 097	6 475
Trésorerie nette	159 118	163 278

La trésorerie nette gérée par Séché Environnement provient essentiellement d'excédents de trésorerie des filiales françaises au travers d'un système de centralisation de trésorerie (cash-pooling). Les excédents de trésorerie des filiales étrangères, dont la gestion de trésorerie n'est pas centralisée, doivent respecter les lignes directrices du Groupe.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement détenus par Séché Environnement et correspondent à des OPCVM monétaires.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses excédents de trésorerie. Les supports de placement utilisés par le Groupe sont des valeurs mobilières de placement (OPCVM monétaires, comptes rémunérés, dépôts à terme ou titres de créances négociables), constituées d'instruments liquides, de maturité courte, souscrits auprès de contreparties de premier rang et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Le risque de contrepartie est limité.

4.2.4.8 Financement et gestion des risques financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Variation	Nouveaux	Remboursements	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres	31 décembre 2024
Emprunts auprès Ets crédit	211 120	(0)	259 957	(71 965)	22 824	954	15	422 905
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	421 141	-	-	-	-	-	2 588	423 729
Dettes sans recours ⁽²⁾	21 536	-	-	(2 920)	-	-	-	18 616
Dettes locatives	70 727	(1)	27 583	(29 945)	6 418	520	341	75 643
Instruments dérivés	5 487	0	-	-	-	-	(2 077)	3 410
Autres dettes financières (y compris ICNE)	61 832	(975)	-	(212)	370	2	10	61 028
Dettes d'affacturage	9 162	-	7 638	(9 162)	-	-	-	7 638
Concours bancaires courants	3 097	3 192	-	-	165	21	(0)	6 475
Endettement brut	804 103	2 217	295 179	(114 204)	29 777	1 497	876	1 019 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162 215	763	-	-	15 116	(8 341)	(0)	169 753
Endettement net	641 888	1 454	295 179	(114 204)	14 661	9 838	876	849 692

(1) Cf. Note 4.2.4.8 a.

(2) Concerner Sénerval.

Les nouveaux emprunts sont principalement liés :

- à l'octroi d'une facilité de crédit dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO à hauteur de 212 millions d'euros au taux d'intérêt Euribor + 2 % ;
- au tirage de 30 millions d'euros à moins d'un an sur la ligne de crédit syndiqué à échéance mars 2027 ; le solde disponible au 31 décembre 2024 étant de 170 millions d'euros.

Le prêt participatif « Relance » d'un montant de 57,8 millions d'euros impacte la ligne « Autres dettes financières (y compris ICNE) ». Ce prêt sur 7 ans, au taux fixe annuel de 4,85 % a pour objet de financer le plan d'investissements. Il est amortissable à compter de juillet 2028 jusqu'à juillet 2031.

Des instruments dérivés impactent la colonne « Autres » au niveau des « emprunts obligataires » et « Instruments dérivés » (cf. Note 4.2.4.8 g).

La colonne « Variation de périmètre » est impactée principalement en raison des acquisitions du Groupe ECO à hauteur de 11,5 millions d'euros (cf. Note 4.2.2.1 a) et de Rent-A-Drum pour 2,5 millions d'euros (cf. Note 4.2.2.1 b).

01

02

03

04

05

06

07

08

a. Maturité de la dette brute :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès Ets crédit	441 521	292 479	107 784	41 258
Emprunts obligataires	423 729	-	423 729	-
Locations	75 643	23 820	46 099	5 724
Instruments dérivés	3 410	(262)	3 673	-
Autres dettes financières (y compris ICNE)	61 028	3 229	28 888	28 911
Dette d'affacturage	7 638	7 638	-	-
Concours bancaires courants	6 475	6 475	-	-
Total	1 019 444	333 378	610 172	75 893

La dette financière est à 93 % contractée en euros. Après prise en compte du swap de change EUR/SGD (cf. Note 4.2.4.8 g), la dette financière est à 72 % contractée en euros.

Les informations relatives aux emprunts obligataires sont les suivantes :

Type de dette (en milliers d'euros)	Nominale	Maturité	Coupon	31 décembre 2024 après coût amorti et dérivés de couverture
Emprunt obligataire EUR 2021	300 000	15/11/2028	2,25%	294 072
Emprunt obligataire EUR 2021	50 000	26/03/2029	2,90%	49 757
Emprunt obligataire EUR 2019	60 000	22/05/2026	2,90%	59 955
Emprunt obligataire EUR 2019	20 000	24/05/2027	3,05%	19 945
	430 000			423 729

L'emprunt obligataire EUR 2021 de 300 millions d'euros est la première obligation durable répondant aux caractéristiques d'un « Sustainability-linked Bond » émis par Séché Environnement. L'obligation est assortie de deux critères à impact ESG (Environnement, Social, Gouvernance) relatifs à sa stratégie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'augmentation des gaz à effet de serre évités par ses clients au titre de ses activités de recyclage. Le contrat prévoit une révision du coupon en cas de non atteinte de ces deux critères ESG.

Les emprunts obligataires sont remboursables in fine.

b. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Il est exposé à ce risque, compte tenu du montant de ses dettes arrivant à échéance jusqu'en 2031.

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée des financements et des liquidités du Groupe, ainsi qu'un reporting de trésorerie lui permettant d'avoir une vision glissante des besoins de financement court, moyen et long terme du Groupe. Le financement est assuré majoritairement de façon centralisée, tout comme le pilotage de l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire).

La liquidité du Groupe est composée de placements de trésorerie considérés comme des équivalents monétaires court terme et de lignes de liquidité, auprès d'un pool bancaire, tirables à tout moment pour faire face aux besoins généraux de l'entreprise et aux financements des acquisitions.

Au 31 décembre 2024, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s’analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024							
	Valeur au bilan	Flux contractuels non actualisés	2025	2026	2027	2028	2029	> 2029
Dettes auprès Ets crédit								
Capital	441 521	438 416	292 479	33 937	29 723	21 155	19 864	41 258
Flux d'intérêts	-	35 827	8 345	5 203	4 218	3 345	2 725	11 991
Emprunts obligataires								
Capital	423 729	430 000	-	60 000	20 000	300 000	50 000	-
Flux d'intérêts	-	36 592	10 450	9 387	8 341	8 100	314	-
Autres dettes financières (y compris ICNE) ⁽¹⁾								
Capital	57 776	57 776	-	-	-	14 444	14 444	28 888
Flux d'intérêts	3 121	14 923	2 841	2 841	2 841	2 681	1 948	1 771
Dettes d'affacturage	7 638	7 638	7 638	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	6 475	6 475	6 475	-	-	-	-	-
Endettement brut (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	940 260	954 948	325 387	108 527	62 282	332 600	72 903	53 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169 753	169 753	169 753	-	-	-	-	-
Endettement net (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	770 507							

⁽¹⁾ Dont prêt participatif. Cf. Note 3.2.4.8.

À titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s’analysaient de la façon suivante au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023							
	Valeur au bilan	Flux contractuels non actualisés	2024	2025	2026	2027	2028	> 2028
Dettes auprès Ets crédit								
Capital	232 656	233 484	101 974	33 947	25 707	19 834	11 726	40 296
Flux d'intérêts	-	12 993	3 476	2 430	1 642	965	491	3 988
Emprunts obligataires								
Capital	421 141	430 000	-	-	60 000	20 000	300 000	50 000
Flux d'intérêts	-	47 047	10 450	10 450	9 396	8 344	8 100	307
Autres dettes financières (y compris ICNE) ⁽¹⁾								
Capital	57 775	57 775	-	-	-	-	14 444	43 331
Flux d'intérêts	3 931	17 756	2 833	2 841	2 841	2 841	2 681	3 719
Dettes d'affacturage	9 162	9 162	9 162	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	3 097	3 097	3 097	-	-	-	-	-
Endettement brut (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	727 762	735 783	128 159	46 827	96 746	49 143	320 317	94 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162 215	162 215	162 215	-	-	-	-	-
Endettement net (hors dettes de location et hors dérivés de couverture)	565 546							

c. Ratios financiers

Suite à l’émission obligataire de 300 millions d’euros à haut rendement (« high yield ») en novembre 2021, deux ratios financiers sont à respecter à chaque fois que la société contracte des dettes supplémentaires :

- le ratio de couverture des charges fixes (« Fixed Charge Coverage Ratio » ou « FCCR ») : le rapport retraité 12 mois de l’EBE consolidé sur coût de l’endettement brut, y compris les impacts de la norme IFRS 16 « Contrats de location », doit être égal à deux au minimum sur la période des deux semestres les plus récents pour lesquels des états financiers consolidés sont disponibles ; et

Le ratio au 31 décembre 2024 s’établit à 6,8 contre 8,4 au 31 décembre 2023.

- le plafond de dette nette structurellement senior (« Cap on Structurally Senior Debt ») : maximum de 30 % de la dette nette consolidée sur la période des deux semestres les plus récents pour lesquels des états financiers consolidés sont disponibles.

En outre, l’emprunt obligataire comporte un certain nombre de clauses restrictives devant être vérifiées dans le cas d’opérations spécifiques (paiements restreints, garanties, ventes d’actifs, réductions de capital social, etc.). Ces clauses, qui sont liées à un certain nombre de qualifications et exceptions, limitent la capacité des sociétés du Groupe à

notamment :

- Contracter ou garantir des dettes supplémentaires.
- Consentir des sûretés et garanties.
- Procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou la réduction de leur capital social.
- Entrer dans des accords limitant leur capacité à verser des dividendes.
- Procéder à des cessions d'actifs ou de participations, à l'exclusion de celles autorisées par le contrat.
- S'engager dans des opérations de fusions, scissions ou de restructurations.

Certaines de ces clauses restrictives seront levées dès lors que le contrat de crédit reçoit une notation « investment grade » par deux agences de notation (soit une notation minimale « Baa3 » pour Moodys, « BBB- » pour Standard & Poors ou Fitch).

Le non-respect de ces clauses restrictives peut entraîner un cas de défaut. Le Groupe n'anticipe pas de risque de non-respect de ses ratios financiers dans les 12 prochains mois.

Dans le cadre de la ligne bancaire de référence du Groupe « RCF » et des autres financements (cf. Note 4.2.4.8 a), le Groupe bénéficie d'un ratio unique avec une contrainte de levier portée à 4 avec possibilité de seuil jusqu'à 4,5 en cas d'acquisitions. Le ratio est établi sur la base du calcul suivant (retraité sur les 12 derniers mois si les acquisitions dépassent un montant de 70 millions d'euros) :

- l'endettement financier net à l'exception des financements sans recours, de la dette d'affacturage, et de toute autre opération sur créances sans recours ;
- et de l'excédent brut d'exploitation.

A noter que pour les autres emprunts obligataires mentionnés à la note 4.2.4.8 a), le calcul du ratio exclut les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Le ratio au 31 décembre 2024 s'établit à 3,2 contre 2,8 au 31 décembre 2023.

d. Exposition au risque de taux d'intérêt

La part de la dette brute du Groupe à taux fixe est de 688,4 millions d'euros (soit 68 %) et de 331,1 millions d'euros à taux variable (soit 32 %) avant prise en compte des dérivés de couverture.

Le résultat de change évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Zone Europe	(144)	(186)
Zone Amérique latine	(182)	162
Zone Afrique australe	33	(27)
Zone Asie	-	135
Total	(293)	83

Un swap de change EUR/SGD a été mis en place dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.4.8 g).

Après prise en compte des dérivés de couverture, la part de la dette brute du Groupe à taux fixe est de 593,9 millions d'euros (soit 58 %) et de 425,6 millions d'euros à taux variable (soit 42 %). La part de la dette nette du Groupe à taux fixe est de 593,9 millions d'euros (soit 70 %) et de 255,9 millions d'euros à taux variable (soit 30 %).

L'analyse de la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation à la hausse et à la baisse du taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt sur le nominal de la dette brute générerait, sur le coût de l'endettement financier, une charge supplémentaire de 1,1 million d'euros ; une variation à la baisse de 1 % des taux d'intérêt générerait quant à lui un produit supplémentaire de 1,1 million d'euros.

Une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt sur le nominal de la dette nette générerait, sur le coût de l'endettement financier, une charge supplémentaire de 0,3 million d'euros ; une variation à la baisse de 1 % des taux d'intérêt générerait quant à lui un produit supplémentaire de 0,3 million d'euros.

L'emprunt obligataire de 300 millions d'euros prévoit des clauses de step-up du taux en fonction du respect des critères ESG. Néanmoins, ces clauses ne sont applicables qu'à compter de 2026.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux identiques à ceux du 31 décembre 2023, ainsi qu'un nouveau swap de change EUR/SGD suite à l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.4.8 g).

e. Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro, principalement en Asie, au Pérou et en Afrique du Sud. Ce risque est toutefois limité.
- Du financement, par endettement bancaire libellé à 72 % en euros (après prise en compte du swap de change EUR/SGD - cf. Note 4.2.4.8 a), des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

f. Notation de la dette financière

Le profil de crédit à long terme de Séché Environnement a reçu la notation ci-dessous par les Agences de notation Standard & Poor's Global Ratings et Fitch Ratings. Cette

notation illustre la qualité du crédit et la solidité de la situation financière de Séché Environnement :

Agence de notation	Type de dette	Notation	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme non garantie (unsecured)	BB	Stable
Fitch Ratings	Dette long terme non garantie (unsecured)	BB	Stable

g. Instruments dérivés

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a), le Groupe a mis en place un swap de change de 313 millions de dollars singapouriens et couvre ainsi le risque de variabilité du taux de change EUR/SGD.

d'euros chacun à échéance novembre 2028, pour variabiliser une partie de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en novembre 2021.

Par ailleurs, le Groupe dispose en France, comme au 31 décembre 2023, de deux swap de taux de 50 millions

Au sein de la filiale italienne « Mecomer », un swap de taux est adossé à un emprunt à taux variable et couvre ainsi le risque de variabilité du taux.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés - actif	439	-	439	260	262	522
Instruments dérivés - passif	5 926	-	5 926	3 932	-	3 932

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion de ces instruments négociés sur des marchés

organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps	106 662	(5 488)	326 349	(3 411)
Total	106 662	(5 488)	326 349	(3 411)

Au 31 décembre 2024, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

(en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps	220 872	105 477	-	326 349
Total	220 872	105 477	-	326 349

Les pertes et gains enregistrés en autres éléments du résultat global avant impôt différé sur l'exercice s'élevèrent à 0,1 million d'euros. Le montant cumulé avant impôts différés au 31 décembre 2024, impactant les autres éléments du résultat global, est de 0,5 million d'euros. La part inefficace de ces couvertures, constatée en coût de l'endettement financier brut, est de -2,5 millions d'euros au

31 décembre 2024. Cette charge concerne principalement les deux swap de taux de 50 millions d'euros contractés en France pour variabiliser une partie de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en novembre 2021.

Aucun autre élément du résultat global n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.

4.2.4.9 Engagements envers le personnel

Les hypothèses actuarielles moyennes utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi en France, sont les suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Taux d'actualisation ^(*)	3,15%	3,30 %
Augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %
Table de mortalité	INSEE 2017-2019 par sexe	INSEE 2018-2020 par sexe
Âge de départ à la retraite :		
<i>Cadres</i>	<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>	<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>
<i>Non cadres</i>		
Taux de mobilité	fonction des âges : 9 % à 0 % à partir de 60 ans avec distinction cadre/non cadre	fonction des âges : 9 % à 0 % à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre
Taux de charges sociales :		
<i>Cadres</i>	46 %	46 %
<i>Non cadres</i>	39 %	39 %

(*) Le taux d'actualisation retenu est fixé par référence au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité (sous-entendu de sociétés cotées AA ou AAA) pour des durées équivalentes à la durée des engagements. Au 31 décembre 2024, la maturité des engagements est de 13,1 ans.

Les principales conventions collectives applicables pour la France sont les suivantes :

- convention collective nationale des industries chimiques et connexes ;
- convention collective nationale des activités du déchet ;
- convention collective nationale de l'assainissement et de la maintenance industrielle.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
<i>Dette actuarielle en fin d'exercice (a)</i>	22 147	23 317
<i>Juste valeur des actifs de couverture (b)</i>	(3 525)	(3 228)
Engagements de retraite – France (a)+(b)	18 622	20 089
Engagements de retraite - International	2 008	1 890
Engagements de retraite	20 630	21 979
Médailles du travail	929	1 063
Total de l'engagement net en fin d'exercice	21 558	23 042
<i>Provision reconnue au passif du bilan</i>	21 558	23 043
<i>Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan</i>	-	2

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour la France :

a. Évolution du montant des engagements de retraite

L'évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur le périmètre France est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Montant de la dette actuarielle en début d'exercice	19 668	22 146
Coûts des services rendus	1 369	1 363
Intérêts sur la dette actuarielle	714	798
Modifications des régimes	(387)	-
Réductions/Cessations de régimes	(404)	(390)
Cotisations versées	-	-
Prestations payées	(1 063)	(668)
Variations de périmètre	-	-
Pertes (gains) actuariels	2 297	68
Autres	(48)	-
Montant de la dette actuarielle en fin d'exercice (a)	22 146	23 317
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	(4 183)	(3 525)
Produit d'intérêts des actifs de couverture	(157)	(145)
Réductions/Cessations de régimes	-	-
Cotisations perçues	-	-
Prestations versées	794	384
Frais de gestion	-	-
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Pertes (gains) actuariels	22	57
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (b)	(3 525)	(3 228)
Engagements de retraite net (a)+(b)	18 621	20 089

Les engagements de retraite concernant certaines des sociétés à l'international ne sont pas détaillés dans les notes annexes compte tenu du caractère non significatif.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle de 1,3 million d'euros. Une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 1,2 million d'euros.

b. Évolution du montant des engagements de médaille du travail

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Montant de l'engagement en début d'exercice	923	929
Coûts des services rendus	152	121
Intérêts sur la dette actuarielle	34	35
Prestations réglées	(152)	(141)
Variations de périmètre	-	-
Pertes (gains) actuariels	(8)	55
Autres	(19)	65
Montant de l'engagement en fin d'exercice	929	1 063

Les impacts sur l'état du résultat global sont de :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Coûts des services	132	186
Intérêts sur la dette actuarielle	34	35
Produit d'intérêts des actifs de couverture	-	-
Frais de gestion	-	-
Pertes (gains) actuariels	22	-
Changements d'hypothèses	(30)	55
Coût net des avantages au compte de résultat	158	276
Coût net des avantages au résultat global	158	276

4.2.4.10 Provisions courantes et non courantes

Les provisions courantes et non courantes évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2024
Engagements envers le personnel ⁽¹⁾	21 558	2 663	(1 413)	(0)	126	118	(13)	(32)	23 007
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	30 681	11 246	(223)	(1 091)	1 345	-	211	965	43 133
PROVISIONS NON COURANTES	52 239	13 909	(1 636)	(1 091)	1 470	118	198	933	66 140
Provisions litiges	(0)	-	-	-	-	-	-	0	(0)
Provisions autres charges ⁽³⁾	4 499	575	(150)	(1 709)	(4)	6	15	(1 745)	1 486
PROVISIONS COURANTES	4 499	575	(150)	(1 709)	(4)	6	15	(1 745)	1 486
TOTAL	56 738	14 484	(1 786)	(2 800)	1 467	124	213	(812)	67 627

(1) Cf. Note 3.2.4.9.

(2) La ligne « Autres provisions non courantes » se décompose majoritairement comme suit :

- Provisions pour suivi trentenaire : 22 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 19,4 millions au 31 décembre 2023, dont 0,7 million d'euros d'actualisation en « Autres ». L'entrée dans le périmètre du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a) impacte la colonne « Variation de périmètre ».
- Provisions pour autres risques : 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit principalement 10,2 millions d'euros de risque complémentaire de non-recouvrement des dépenses « Gros Entretien Réparation » (cf. Note 4.2.2.2).
- Provisions pour risques sociaux : 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024 contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2023.

(3) Comprend principalement à des litiges commerciaux, majoritairement en France ; la quote-part négative de l'entreprise associée Gerep impacte principalement la colonne « Autres » pour -1,7 million d'euros, liée au reclassement de sa quote-part négative du poste « provisions autres charges – courantes » au poste « Autres actifs financiers non courants » suite au prêt accordé au cours de l'exercice 2024 (cf. Note 4.2.4.4 b) ; la reprise non utilisée correspond à un risque de pénalités contractuelles éteint.

Les flux de dotations, reprises présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Reprises)/Dotations nettes 31 décembre 2023	(Reprises)/Dotations nettes 31 décembre 2024
Résultat opérationnel courant	6 226	9 598
Résultat opérationnel	494	298
Autres charges financières	(2 255)	709
TOTAL	4 465	10 606

Les autres charges financières correspondent à l'actualisation des provisions pour suivi trentenaire (cf. Note 4.2.4.18 b).

4.2.4.11 Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Déficits reportables	7 645	5 738
Avantages envers le personnel	4 545	5 033
Provisions à caractère fiscal	(1 369)	(1 010)
Différence entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(673)	(14 059)
Mise à la juste valeur des actifs	(3 035)	(2 525)
Actualisation provision suivi trentenaire	(1 487)	(1 465)
Gros entretien et réparation industriel	(4 492)	(5 370)
Provisions non déduites	5 700	6 493
Autres	(1 361)	(2 374)
TOTAL	5 473	(9 539)
<i>Dont impôt différé Actif</i>	<i>10 584</i>	<i>9 718</i>
<i>Dont impôt différé Passif</i>	<i>5 111</i>	<i>19 257</i>

Les impôts différés sur les déficits reportables, reconnus à hauteur de 5,7 millions d'euros, concernent principalement le périmètre International pour 5,5 millions d'euros, dont :

- France : le déficit reportable de l'intégration fiscale de Séché Environnement a été apuré en totalité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 pour un montant en base de 10,9 millions d'euros et un impôt différé de 2,8 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.19) ;
- International : les impôts différés sont localisés majoritairement au sein de la filiale chilienne Soluciones Ambientales Del Norte (2 millions d'euros à hauteur de 50 % des déficits fiscaux), en Espagne (1 million d'euros), et en Afrique du Sud (1,7 million d'euros).

Au 31 décembre 2024, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 11,1 millions d'euros, contre 7,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Ils concernent principalement le Chili à hauteur de 3,7 millions d'euros (2 millions d'euros la filiale Soluciones Ambientales Del Norte et 1,6 million d'euros la filiale Ciclo), l'Afrique du Sud pour 3,6 millions d'euros, la holding singapourienne Seche Holding (SG) pour 1,6 million d'euros et les filiales françaises non intégrées fiscalement pour 0,6 million d'euros.

01

02

03

04

05

06

07

08

La variation des impôts différés peut s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	Impôt différé Actif	Impôt différé Passif	Total
Au 31 décembre 2022	15 475	4 893	10 582
Résultat	3 032	8 874	(5 842)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	67	(635)	702
Variation de périmètre	144	(0)	144
Ecarts de conversion	(215)	(116)	(100)
Autres	(2)	(0)	(2)
Compensation des impôts différés	(7 916)	(7 905)	(10)
Au 31 décembre 2023	10 584	5 111	5 473
Résultat	4 812	7 470	(2 658)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	(1 341)	(1 406)	64
Variation de périmètre	40	12 499	(12 459)
Ecarts de conversion	39	61	(22)
Autres	0	0	(0)
Compensation des impôts différés	(4 415)	(4 478)	63
Au 31 décembre 2024	9 718	19 257	(9 539)

4.2.4.12 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	231 165	197 761
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	38 144	50 002
Engagements donnés	269 309	247 763
Engagements reçus	-	-
Engagements hors bilan	269 309	247 763

a. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Garanties financières ⁽¹⁾	112 044	81 750
Avals et cautions (donnés)	88 691	79 179
Engagements de loyers sur contrats non retraités IFRS 16	25 773	34 640
Autres engagements donnés dans le cadre de l'activité courante	4 658	2 192
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	231 165	197 761

(1) Il s'agit de cautions délivrées à un établissement financier lors de la mise en place des garanties accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1996. La hausse se situe en France.

b. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Cautions ou lettres d'intention - Autres dettes	30 823	43 443
Gages et Nantissements d'actifs incorporels et corporels	7 321	6 048
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	38 144	50 002

Dans le cadre de financement d'actifs, la société a signé des engagements de non-cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies et Séché Eco-Industries.

Le montant des lignes de crédit non utilisées au 31 décembre 2024 est de 186,7 millions d'euros (dont 170 millions d'euros de lignes de crédit renouvelables et 16,7 millions d'euros de facilités de crédit) contre 190 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont

170 millions d'euros de lignes de crédit renouvelables et 20 millions d'euros de facilités de crédit).

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan.

Dans le cadre des contrats de Délégation de service public, Séché environnement accorde aux délégants un engagement de bonne exécution des contrats.

c. Autres engagements hors bilan

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.2.4.13 Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Séché Environnement est composé de 7 857 732 actions au nominal de 0,20 euro entièrement libérées aux 31 décembre 2024 et 2023.

Le nombre d'actions à droit de vote double est de 4 910 035 au 31 décembre 2024 contre 4 689 144 au 31 décembre 2023.

b. Primes

Le poste « primes » est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation.

c. Réserves de conversion

Les réserves de conversion varient de 5 millions d'euros dont :

- 0,9 million d'euros résultant de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro, 2,1 millions d'euros d'impact des variations d'investissement net (cf. Note 4.1.3) ;
- et 2,2 millions d'euros de reclassement des réserves consolidées.

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen) sont les suivants :

Pour 1 euro	ZAR	PEN	CLP	SGD ⁽¹⁾
2023.12				
Taux moyen	19,96	4,05	907,95	
Taux clôture	20,35	4,09	968,38	
2024.12				
Taux moyen	19,83	4,06	1020,77	1,45
Taux clôture	19,62	3,90	1031,85	1,42

(1) Le taux d'entrée de périmètre du Groupe ECO est de 1,41.

d. Actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires le 27 avril 2018 et 2017, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2018 à des opérations de rachat d'actions propres dans le cadre d'un

contrat de liquidité dont la gestion est confiée à un organisme indépendant. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1,4 million d'euros et de 4 862 titres.

Le bilan de ces programmes de rachat d'actions (sur l'ensemble de l'année) est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Nombre d'actions auto-détenues ⁽¹⁾	53 975	94 555
Pourcentage du capital auto-détenu	0,69 %	1,20 %
Valeur nette comptable des titres auto-détenus (€)	2 918 829	2 918 829
Valeur de marché des titres auto détenus à la fin de la période (€)	5 937 250	7 346 924
sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement à fin Décembre (€)	110,00	77,70

(1) Y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs.

01

02

03

04

05

06

07

08

e. Résultat par action

Sont présentés ci-après les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	47 828	35 504
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	7 857 732	7 857 732
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	53 975	94 555
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	7 803 757	7 763 177
Résultat par action (en euros)	6,13	4,57
Résultat dilué par action (en euros)	6,13	4,57

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action correspond au résultat net par action.

f. Dividendes

Sur l'exercice 2024, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes au titre des résultats 2023 pour un montant de 9 429 278,40 euros, soit un dividende par action de 1,20 euro sans distinction du type d'action. Cette distribution a été réalisée en juillet 2024.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2025 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 9 429 278,40 euros, soit un dividende par action de 1,20 euro.

4.2.4.14 Produits des activités ordinaires

a. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Services	464 783	505 703
Economie circulaire et décarbonation	341 038	357 747
Gestion de la dangerosité	207 706	246 952
Chiffre d'affaires contributif	1 013 527	1 110 402
Chiffre d'affaires IFRIC 12	15 587	12 971
Chiffre d'affaires TGAP	59 758	67 016
Total chiffre d'affaires	1 088 873	1 190 390
Autres produits de l'activité	3 365	2 760
Produits des activités ordinaires	1 092 237	1 193 150

La société Mo'UVE porte le contrat de DSP confié par le SIRTOMAD de Montauban pour une durée de 20 ans (2021-2040). Ainsi, la prestation de travaux pour laquelle la société

perçoit une redevance financière a été comptabilisée à l'avancement conformément à l'interprétation IFRIC 12 pour un montant de 13 millions d'euros.

b. Ventilation du chiffre d'affaires contributif par statut de déchets

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Traitement Déchet Dangereux	686 355	762 884
Traitement Déchet Non Dangereux	327 172	347 518
Chiffre d'affaires contributif	1 013 527	1 110 402

c. Ventilation du chiffre d'affaires contributif par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
France ⁽¹⁾	748 599	756 200
Europe (hors France)	125 816	180 003
Amérique latine	43 806	44 434
Afrique australe	95 306	92 046
Asie	-	37 718
Chiffre d'affaires contributif	1 013 527	1 110 402

(1) Sachant que les chiffres d'affaires non contributifs IFRIC 12 et TGAP sont exclusivement réalisés en France.

d. Obligations de prestations qui restent à remplir

Les obligations de prestations qui restent à remplir représentent le montant du prix de transaction alloué aux obligations de prestations non encore remplies ou partiellement remplies à la date de clôture (« Carnet de commandes »). Au 31 décembre 2024, le montant total de

chiffre d'affaires non encore reconnu sur les contrats long terme du Groupe est de l'ordre de 234,7 millions d'euros. Le Groupe estime que l'essentiel de ce chiffre d'affaires devrait être reconnu dans les 12 à 36 prochains mois.

e. Actifs et passifs de contrats

L'application de la norme IFRS 15 conduit à présenter les montants relatifs aux actifs et passifs de contrats inclus dans les agrégats « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » de l'état de la situation financière consolidée.

La hausse des actifs de contrats de 12,7 millions d'euros est principalement localisée en France pour 10 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Actifs de contrats	88 553	101 186
Passifs de contrats	9 458	13 292

4.2.4.15 Excédent brut d'exploitation

a. Les charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Sous-traitance	(232 641)	(244 247)
Charges de location	(26 736)	(35 818)
Entretien et réparation	(46 586)	(53 308)
Assurances	(14 565)	(15 603)
Autres charges externes	(70 344)	(74 901)
Charges externes	(390 872)	(423 877)

Un effet périmètre de 44,6 millions d'euros explique la progression des charges externes (cf. Note 4.2.1.21) compensée par une moindre évolution de l'activité de -11,6 millions d'euros.

01

02

03

04

05

06

07

08

La charge de location s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Amortissements des droits d'utilisation ⁽¹⁾	(21 732)	(24 907)
Intérêts sur dettes locatives	(3 563)	(4 143)
Charges relatives aux loyers retraités au regard d'IFRS 16	(25 295)	(29 050)
Loyers variables, contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur	(26 736)	(35 818)
Loyers figurant en charges externes	(26 736)	(35 818)
Total	(52 030)	(64 869)

(1) Cf. Note 4.2.4.2.

b. Les impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Impôts, taxes et versements assimilés	(17 369)	(9 191)
TGAP	(63 841)	(71 512)
Taxe foncière	(1 176)	(1 704)
Autres	(800)	(992)
Impôts et taxes	(83 186)	(83 400)

Au 31 décembre 2023, la contribution sur les rentes infra-marginales impactait le poste « Impôts, taxes et versements assimilés » à hauteur de 9,4 millions d'euros. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, contenu du recul du prix de vente de l'énergie, la contribution est non significative. L'effet périmètre est limité à 0,8 million d'euros

majoritairement dû à la prise de contrôle du Groupe ECO (cf. Note 4.2.1.21).

La hausse du poste « TGAP » de 7,7 millions d'euros s'explique notamment par une augmentation des taux par rapport à la période précédente.

c. Les charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	(247 847)	(284 913)
Participation et intéressement	(5 216)	(5 022)
Cotisation IFC	-	1
Charges de personnel	(253 063)	(289 934)

La progression des charges de personnel est essentiellement liée à un effet périmètre de 21 millions d'euros (cf. Note 4.2.1.21), ainsi qu'à une hausse de la masse salariale de 12 millions d'euros en France.

4.2.4.16 Résultat opérationnel courant

a. Produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Pertes sur créances irrécouvrables	(981)	(742)
Autres	(1 265)	(2 404)
Charges opérationnelles	(2 246)	(3 147)
Produits opérationnels	75	68
Autres éléments opérationnels	(2 172)	(3 079)

La ligne « Autres » des charges opérationnelles au 31 décembre 2024 correspond principalement à des charges provisionnées au 31 décembre 2023 pour lesquelles les provisions ont été reprises comme au 31 décembre 2023 (cf. Note 4.2.4.10).

b. Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Amortissements immobilisations incorporelles	(10 882)	(10 536)
Amortissements immobilisations corporelles	(65 506)	(75 370)
Amortissements des droits d'utilisation	(21 732)	(24 907)
Amortissements charges à étaler	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(98 119)	(110 814)
Dépréciations nettes des immobilisations	-	72
Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs	682	(2 394)
Variation nette des provisions courantes et non courantes	(6 226)	(9 598)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(5 544)	(11 921)
Amortissements, dépréciations et provisions	(103 664)	(122 735)

La ligne « Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs » correspond principalement à des dépréciations de créances clients, et concerne essentiellement la France.

La ligne « Variation nette des provisions courantes et non courantes » est expliquée à la Note 4.2.4.10. Il convient de noter une dotation complémentaire de 10,2 millions d'euros au titre de la provision pour risque de non recouvrement de la créance « GER » de la DSP Sénerval (cf. Note 4.2.2.2).

4.2.4.17 Résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	(7 084)	(59)
Immobilisations corporelles	142	(435)
Titres consolidés	(306)	(7)
Titres non consolidés	-	-
Résultat sur cessions d'immobilisations	(7 248)	(500)
Pertes de valeurs	-	-
Effet des regroupements d'entreprises	(1 486)	(7 839)
Autres	(1 105)	(1 062)
Autres éléments non courants	(9 839)	(9 400)

Au 31 décembre 2023, la ligne « immobilisations incorporelles » était impactée par la non-utilisation de développements exécutés dans le cadre de la mise en place de l'ERP français suite aux tests réalisés par les sociétés pilotes.

Les effets des regroupements d'entreprises au 31 décembre 2024 concernent essentiellement les sommes engagées dans le cadre de l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a).

4.2.4.18 Résultat financier

a. Détail du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 920	4 641
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts ⁽¹⁾	(24 018)	(34 665)
Résultat sur instruments dérivés ⁽²⁾	(2 041)	(2 237)
Coût de l'endettement financier brut	(26 059)	(36 902)
Coût de l'endettement financier net	(23 139)	(32 261)

(1) Dont 26,7 millions d'euros de charge d'intérêts chez Sèche Environnement (contre 14,2 millions au 31 décembre 2023). Le financement de l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a) a été assuré par une facilité de crédit engagée auprès d'une banque à hauteur de 212 millions d'euros (cf. Note 4.2.4.8) dont les charges d'intérêt ont impacté le coût de l'endettement financier brut à hauteur de 10,5 millions d'euros.

(2) Cf. Note 4.2.4.8 g

b. Détail des autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat net sur cessions d'immobilisations financières	-	(39)
Désactualisation de la provision trentenaire ⁽¹⁾	2 255	(709)
Juste valeur des instruments de capitaux propres	(12)	(198)
Autres pertes de valeurs nettes et provisions	0	(0)
Résultat de change	(293)	83
Autres ⁽²⁾	(1 050)	(2 320)
Autres produits et charges financiers	900	(3 183)

(1) Cf. Note 4.2.4.10.

(2) Dont essentiellement -1,5 million d'euros d'étalement des coûts de mise en place du financement de l'acquisition du Groupe ECO (cf. Note 4.2.2.1 a) et -0,9 million d'euros de commissions liées aux lignes non tirées au 31 décembre 2024 contre -1 million d'euros au 31 décembre 2023.

4.2.4.19 Impôts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Impôt exigible	(11 995)	(15 627)
France	(6 897)	(10 520)
Reste du monde	(5 098)	(5 107)
Impôt différé	(5 843)	(2 659)
France	(7 863)	(3 042)
Reste du monde	2 020	383
Total	(17 838)	(18 287)

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 32,5 % en 2024, contre 25,8 % en 2023.

L'écart entre le niveau d'impôt résultat de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	69 141	56 276
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25,83%	25,83%
Impôt théorique attendu	(17 859)	(14 536)
Réestimation des impôts différés liés à des changements de taux	(78)	17
Effet des écarts de taux d'imposition des filiales	305	1 088
Actifs d'impôt non constatés sur pertes de la période	(1 744)	(4 693)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	547	20
Actifs d'impôt reconnus sur pertes et bases temporaires antérieures	536	-
Annulation de déficits activés antérieurement	(341)	(350)
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et les résultats fiscaux et autres	801	167
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	(5)	-
Impôt effectivement constaté	(17 838)	(18 287)
Taux d'impôt effectif	25,80%	32,50%

Le taux d'impôt du Groupe hors contribution sociale sur les bénéficiaires s'élève à 25 %. Après application de la contribution sociale sur les bénéficiaires, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 25,83 %.

Au cours de l'exercice 2024, les déficits reportables préalablement activés au 31 décembre 2023 n'ont pas été remis en cause, à l'exception du Mexique pour lequel l'activation antérieure à hauteur de 50 % des déficits a été neutralisée pour 0,3 million d'euros. Au sein du périmètre d'intégration fiscale de Séché Environnement (regroupant 28 filiales), un écrêtement de 2,8 millions d'euros du stock

d'impôt différé actif net d'ouverture a été constaté suite à la consommation des pertes antérieures. Le stock au 31 décembre 2023 des déficits de l'intégration fiscale est désormais totalement apuré au 31 décembre 2024 (cf. Note 4.2.4.11).

Les actifs d'impôts différés sur les nouveaux déficits observés au cours de l'exercice 2024 n'ont pas été reconnus pour un montant global de 3,3 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros à l'international (principalement 1,5 million d'euros sur la holding singapourienne Seche Holding (SG) et 1,1 million d'euros en Afrique australe).

4.2.4.20 Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Gerep	(992)	3
La Barre Thomas	(21)	18
Sogad	-	(300)
Solena Valorisation MEE	(304)	(33)
ECO Mastermelt	-	495
Total	(1 317)	184

Cf. Note 4.2.4.3.c.

4.2.4.21 Ventilation par zone géographique

a. Actifs non courants par zone géographique

Au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Afrique australe	Asie	Total
Goodwill	307 927	74 069	37 307	21 891	337 987	779 181
Actifs incorporels du domaine concédé	21 858	-	23	-	-	21 881
Autres immobilisations incorporelles	27 240	7 687	261	564	655	36 407
Immobilisations corporelles	322 993	60 801	28 474	53 008	104 527	569 802
Participation dans les entreprises associées	729	-	-	-	4 692	5 420
Actifs financiers non courants	413 883	(88 464)	(50 694)	3 623	(221 142)	57 206
Instruments dérivés non courants - actif	-	260	-	-	-	260
Autres actifs non courants	36 748	322	-	-	-	37 070
Impôts différés – Actif	2 116	1 803	3 513	2 286	0	9 718
Total	1 133 493	56 477	18 884	81 373	226 718	1 516 945

Au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Afrique australe	Asie	Total
Goodwill	307 927	73 588	36 660	17 048	-	435 224
Actifs incorporels du domaine concédé	26 275	-	25	-	-	26 299
Autres immobilisations incorporelles	27 608	9 256	314	26	-	37 203
Immobilisations corporelles	310 327	58 710	27 973	49 886	-	446 897
Participation dans les entreprises associées	742	-	-	-	-	742
Actifs financiers non courants	180 230	(88 809)	(47 937)	3 233	-	46 718
Instruments dérivés non courants - actif	-	439	-	-	-	439
Autres actifs non courants	27 972	232	-	-	-	28 204
Impôts différés – Actif	2 205	1 863	4 144	2 373	-	10 584
Total	883 286	55 279	21 179	72 566	-	1 032 310

4.2.4.22 Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés

a. Autres produits et charges calculés

Au 31 décembre 2024, les autres produits et charges calculées s'établissent à 8,5 millions d'euros du fait principalement :

- des coûts d'acquisition des cibles acquises et non acquises pour 7,8 millions d'euros (dont 7,1 millions d'euros lié à l'acquisition du Groupe ECO – cf. Note 4.2.2.1 a) ;

- de l'actualisation des passifs à hauteur de 0,7 million d'euros (cf. Note 4.2.4.10).

b. Augmentation et diminution des prêts et créances financières

L'augmentation de 18,5 millions d'euros s'explique principalement par la hausse de la créance opérationnelle concessive relative à la société Mo'UVE, pour laquelle les investissements visant la modernisation de l'usine de valorisation énergétique ont été décaissés au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2024. La diminution de 2,9 millions d'euros est essentiellement due à l'encaissement de la créance opérationnelle concessive des sociétés Mo'UVE et Alcea auprès de la collectivité (cf. Note 3.2.4.4 b).

c. Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

L'impact de -209,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 correspond principalement au décaissement du prix d'acquisition Groupe ECO à hauteur de -215,5 millions d'euros compensé par 14,9 millions d'euros de trésorerie positive

acquise. Par ailleurs, 7,1 millions d'euros de coûts d'acquisition impactent la ligne (cf. Note 4.2.2.1 a).

Au 31 décembre 2023, le décaissement de 57,8 millions d'euros était principalement lié aux acquisitions des sociétés Furia (Italie) et Engineering Services (Pérou).

d. Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle

L'impact de -0,9 million d'euros au 31 décembre 2024 correspond aux décaissements :

- des prix d'acquisition complémentaires des titres des sociétés sud-africaines Interwaste On-site et Platinum Waste Resources à hauteur de -0,4 million d'euros (cf. Note 4.2.2.1 d) ;

- des coûts d'acquisition de projets de croissance externe pour -0,5 million d'euros.

4.2.4.23 Litiges et passifs éventuels

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par Séché Environnement et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan au titre de ces litiges connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

- Contrôles fiscaux en cours pour lesquels aucune proposition de rectification n'a été reçue :
 - Seche ECO Industries (France) : pour les années 2021 à 2023 relatif à l'ensemble des déclarations fiscales : cette vérification de comptabilité initiée le 10 décembre 2024 est toujours en cours.

- Contrôles fiscaux en cours pour lesquels une proposition de rectification a été reçue :
 - Senerval (France) : suite à la vérification de comptabilité réalisée au cours de l'exercice 2023, pour les années 2018 à 2020 relatif à l'ensemble des déclarations fiscales, un avis de recouvrement a été reçu pour un montant de 1,5 million d'euros. Une refacturation sera réalisée à due concurrence au délégant en début d'année 2025 en application du contrat de délégation de service public.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.2.4.24 Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- Les filiales non consolidées du Groupe, les entreprises associées, la société Groupe Séché SAS et ses filiales :

Un bail commercial avec la société Groupe Séché SAS, a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 avril 2016. Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans, avec la société Groupe Séché SAS.

Une convention d'animation avec la société Groupe Séché SAS a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 avril 2016. Cette convention a été conclue pour une durée débutant le 2 mai 2016 et se terminant le 31 décembre 2019 et est

renouvelée depuis par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans.

La société Groupe Séché SAS fournit à la société et à ses filiales des services dans divers domaines (stratégie, commercial, financière, juridique).

Au titre de l'exercice 2024, la charge comptabilisée pour ces conventions représente 3,5 millions d'euros.

Le Groupe n'entretient aucune autre relation significative avec ces parties liées.

- La rémunération des dirigeants et dirigeants administrateurs (et avantages de toute nature) sont présentées dans la Note 4.2.4.26.

4.2.4.25 Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe (hors filiales mises en équivalence) se répartit comme suit :

Par zone géographique	31 décembre 2023	31 décembre 2024
France	2 908	2 933
Afrique australe	2 013	2 492
Asie	-	271
Europe hors France	487	522
Reste du monde	761	889
Total	6 169	7 107

4.2.4.26 Rémunération des dirigeants

Les avantages à court terme des dirigeants et des dirigeants administrateurs s'élevaient à 1 750 192 euros au 31 décembre 2024. Ils s'élevaient à 1 721 433 euros au 31 décembre 2023.

4.2.4.27 Événements postérieurs à la clôture

a. Nouvelle DSP avec Nantes Métropole

Le 29 janvier 2025, Seche Environnement a signé le contrat de la nouvelle DSP avec Nantes Métropole et les 7 collectivités locales partenaires qui sera effectif au 1^{er} avril 2025 pour une durée de 20 ans (cf. Note 4.2.1.8). Une nouvelle structure « Seche 208 » sera concessionnaire de la DSP et aura vocation à remplacer la précédente DSP « Alcea ». Le montant global maximum des travaux est

estimé à 301 millions d'euros. Le nouveau centre de traitement, conçu conjointement par Séché Environnement et Paprec Engineering, aura une capacité de traitement de déchets qui sera autorisée par arrêté préfectoral à 270 000 tonnes. Ce projet doublera la performance de la précédente unité de valorisation énergétique.

b. Autres événements postérieurs à la clôture

À la date de rédaction des états financiers consolidés, nous n'avons pas eu connaissance d'autres faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le

patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

4.2.4.28 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	FORVIS MAZARS		RSM	
	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023 ⁽²⁾	31 décembre 2024
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	-	-	-	-
Séché Environnement	132	125	-	115
Filiales intégrées globalement	536	402	62	132
Services autres que la certification des comptes⁽¹⁾	-	-	-	-
Séché Environnement	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	47	56	-	2
Total	715	583	62	249

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation et les services fournis à la demande de certaines entités.

⁽²⁾ Information communiquée au titre de la nomination de RSM en tant que commissaire aux comptes de Séché Environnement à compter de l'exercice 2024.